

Service Environnement

RAPPORT ANNUEL

**sur le prix et la qualité du service public de
collecte et de traitement des déchets ménagers**

ANNEE 2018

SOMMAIRE

INTRODUCTION

LES INDICATEURS TECHNIQUES 5

INDICATEURS RELATIFS A LA COLLECTE 6

Collecte des ordures ménagères	6
Collecte sélective	12
Déchèterie	16
Collecte des déchets ne provenant pas des ménages, mais pris en charge par le service public	21
Evolution des ratios	22

INDICATEURS RELATIFS AU TRAITEMENT 23

Traitement des ordures ménagères	23
Traitement et valorisation des déchets collectés en déchèterie	24

LES INDICATEURS FINANCIERS 25

PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 27

Montant annuel des principales dépenses de fonctionnement du service	27
Financement du service	28

PRESENTATION DES DONNEES ISSUES DE LA METHODE COMPTACOUT 29

Structuration des coûts	29
Répartition des charges, des produits et du financement	30
Hierarchisation des principaux postes de charges	31
Coût des différents flux de déchets.....	32
Positionnement par rapport au référentiel national des coûts	34

PREVENTION ET COMMUNICATION 35

LE SUIVI ET LA QUALITE DU TRI 36

Les refus de collecte	36
-----------------------------	----

LA PREVENTION DES DECHETS 36

Programme Local de Prévention et Zéro Déchet Zéro Gaspillage	36
Opération compostage.....	37
Opération broyage	37
Sensibilisation aux couches lavables	38

LA COMMUNICATION ORALE DE PROXIMITE 39

Animations scolaires	39
Lutte contre le gaspillage alimentaire	40
Accompagnement des associations locales	41
Sensibilisation des hébergeurs touristiques au développement durable	41
Sensibilisation des commerçants	41
Manifestations locales.....	42
Sensibilisation au jardinage au naturel	43
Lancement d'un Repair Café	43
Poursuite de la démarche d'écologie industrielle et territoriale	43
Lancement de l'opération Eco-défis.....	46
Mise en œuvre d'une démarche d'éco-exemplarité dans la collectivité	46

LES OUTILS DE COMMUNICATION 46

Un nouveau site internet : www.capzerodehcet.bzh	46
L'Eco Zéro Déchet.....	47
Les calendriers de collecte	48

LES PROJETS 2019 48

INTRODUCTION

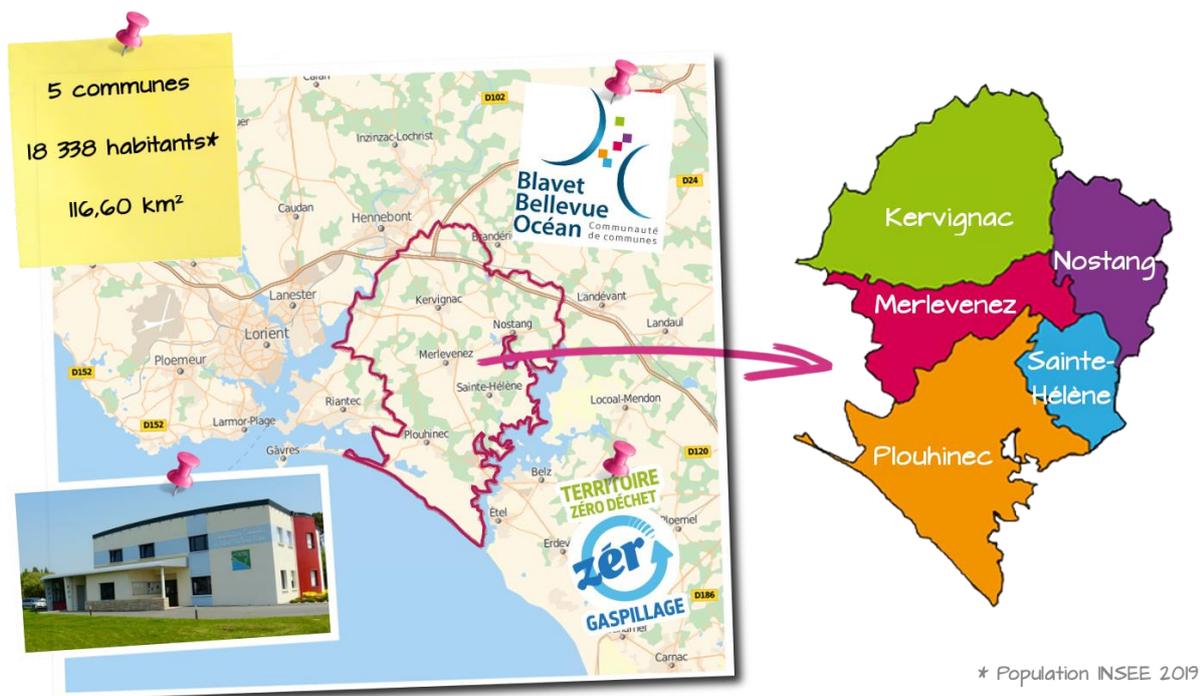
L'article L 2224.5 du Code Général des Collectivités Territoriales a institué l'obligation de présenter à l'Assemblée délibérante de la collectivité concernée le rapport annuel sur les services de collecte, évacuation ou traitement des ordures ménagères.

Dans le cas de la Communauté de Communes Blavet Bellevue Océan, l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale exerçant la totalité de la compétence (collecte et traitement), un seul rapport annuel est établi.

Ce rapport comporte les indicateurs techniques et financiers prescrits par le décret du 11 mai 2000.

La troisième partie du rapport concerne la communication et la prévention des déchets.

La population prise en compte pour le calcul des ratios 2018 est 18 338 habitants (*Rappel : 18 138 hab. pour les calculs 2017*).



PARTIE 1

les indicateurs techniques

1) INDICATEURS RELATIFS A LA COLLECTE DES DECHETS

a) COLLECTE DES ORDURES MENAGERES :

Mode de collecte

Depuis le 1^{er} juillet 2012, date de démarrage de la phase test de la redevance incitative, l'ensemble des communes est désormais collecté en **conteneurs individuels**.

Seul l'habitat vertical est collecté en bacs collectifs.



Répartition des conteneurs par commune

Des bacs roulants munis de puces électroniques de 80 L à 750 L ont été mis à disposition des particuliers et des professionnels pour la collecte individuelle des ordures ménagères résiduelles et assimilés selon une **grille de dotation** définie par le comité de pilotage « redevance incitative ».

Nombre de personnes	Volume de la poubelle
1 personne	80 litres
2 personnes	120 litres
3 personnes	180 litres
4 personnes	240 litres
5 personnes et plus	340 litres
Professionnels et logements collectifs	770 litres

Cette grille de dotation a été prévue pour que des foyers pratiquant le tri sélectif et le compostage individuel puissent, s'ils le souhaitent, stocker environ 4 semaines d'ordures ménagères résiduelles.

Le tri sélectif permet de détourner les déchets ménagers les plus volumineux (bouteilles plastiques, boîtes de conserve, boîtes en carton, briques alimentaires, verre et papier) ce qui permet d'optimiser la capacité de la poubelle.

Le compostage individuel est un moyen de détourner les déchets fermentescibles ce qui permet de stocker les ordures ménagères pendant plusieurs semaines dans de bonnes conditions tant en terme d'odeurs que de salubrité.

Parc de conteneurs par commune

Communes	Nombre de bacs (Ordures ménagères + emballages) au 31 décembre 2018	Nombre de bacs (Ordures ménagères + emballages) au 31 décembre 2017
Kervignac	5 500	5 317
Nostang	1 437	1 412
Merlevenez	2 787	2 758
Plouhinec	5 961	5 820
Sainte-Hélène	1 298	1 291
TOTAL	16 983	16 598

Depuis le passage à la redevance incitative, le parc de bacs ne cesse d'évoluer en fonction des départs / arrivées des usagers.

Fin 2018, le service a comptabilisé **175 conteneurs pour les ordures ménagères résiduelles en plus et 210 conteneurs pour les emballages recyclables.**

Plus 385 bacs en 2018 par rapport à 2017.

Cas particulier des conteneurs à contrôle d'accès par clé

Pour les foyers n'ayant pas la place pour stocker une poubelle individuelle, des **conteneurs collectifs d'apport volontaire à contrôle d'accès** ont été mis en place dans les bourgs des cinq communes. Ces conteneurs sont en accès libre, chaque ouverture du tambour étant comptabilisée informatiquement.



Les clés d'accès sont également proposées **aux propriétaires de résidences secondaires et de terrains de loisirs** dont les temps de présence sur le territoire sont courts et irréguliers.

De ce fait, des conteneurs ont également été installés sur chaque commune sur les lieux de passage et dans les secteurs de résidences secondaires et terrains de loisirs.

547 clés ont été distribuées dont 412 sur la commune de Plouhinec.

	2014	2015	2016	2017	2018	Evolution 2017 / 2018
Nombre de clés distribuées	438	480	493	520	547	+ 5,2 %
Nombre de conteneurs à contrôle d'accès installés	21	21	21	21	19	-9,5 %
Nombre de dépôts enregistrés	3 603	3 676	3 668	4 053	4 077	+ 0,6 %

Cas des professionnels

Pour les professionnels, la taille du bac a été ajustée à la production de déchets, 6 tailles de bacs sont proposées (80 L, 120 L, 180 L, 240 L, 340 L et 770 L).

Les professionnels peuvent avoir plusieurs bacs de taille identique ou différente.

Dans des cas spécifiques, des serrures ou cadenas peuvent être proposés pour les particuliers et professionnels.

Fréquence des collectes

Depuis le 1^{er} juin 2013, il n'y a plus qu'un ramassage tous les quinze jours de la poubelle verte. Cette évolution s'inscrit dans le cadre d'une optimisation du service. L'objectif est de maîtriser le coût de la collecte des déchets tout en s'inscrivant dans une logique de développement durable.

À l'unanimité, le conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (Coderst) a validé cette demande de réduction de fréquence de collecte des ordures ménagères. La CCBBO a ainsi obtenu une dérogation préfectorale pour deux ans, soit jusqu'à fin mai 2015.

Cette dérogation a été renouvelée le 1^{er} juin 2015 jusqu'au 31 décembre 2019.

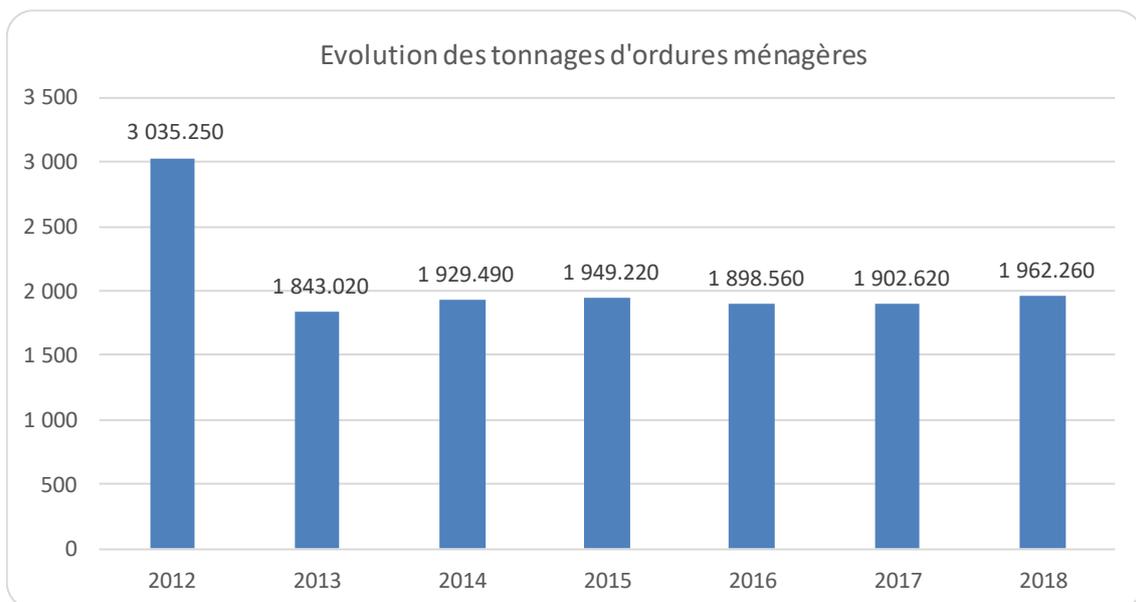
La fréquence de collecte hebdomadaire des ordures ménagères est maintenue pendant la saison estivale (juillet – août) pour les particuliers et toute l'année pour les gros producteurs et les métiers de bouche.

Gisement total d'ordures ménagères

Ci-dessous les quantités d'ordures ménagères résiduelles collectées par année :

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
1^{er} TRIMESTRE	812.540	423.880	452.660	448.160	455.560	435.250	463.200
2^{ème} TRIMESTRE	822.620	445.060	458.100	471.320	465.780	465.700	484.100
3^{ème} TRIMESTRE	754.910	510.620	532.320	535.080	519.960	521.530	529.860
4^{ème} TRIMESTRE	645.180	463.460	486.410	494.660	457.260	480.140	485.100
TOTAL	3 035.250	1 843.020	1 929.490	1 949.220	1 898.560	1 902.620	1 962.260
Ratio (kg/hab./an)	178.270	108.250	111.370	109.896	104.673	104.897	107.005
			17 325 hab.	17 737 hab.	18 138 hab.	18 138 hab.	18 338 hab.

Nota : populations prises en compte : 17 025 hab. en 2012 et 2013, 17 325 hab. en 2014, 17 737 hab. en 2015, 18 138 hab. en 2016 et 2017 et 18 338 en 2018.



Le tonnage d'ordures ménagères résiduelles a connu une très légère augmentation de 3,04 % soit **60 tonnes par rapport à l'année 2017**.

De ce fait, le ratio est en légère augmentation par rapport à 2017 : 107 kg/hab. en 2018.

Taux de présentation des bacs

Les données enregistrées sur le logiciel de gestion des collectes et de la facturation montrent une baisse du taux de présentation des bacs.

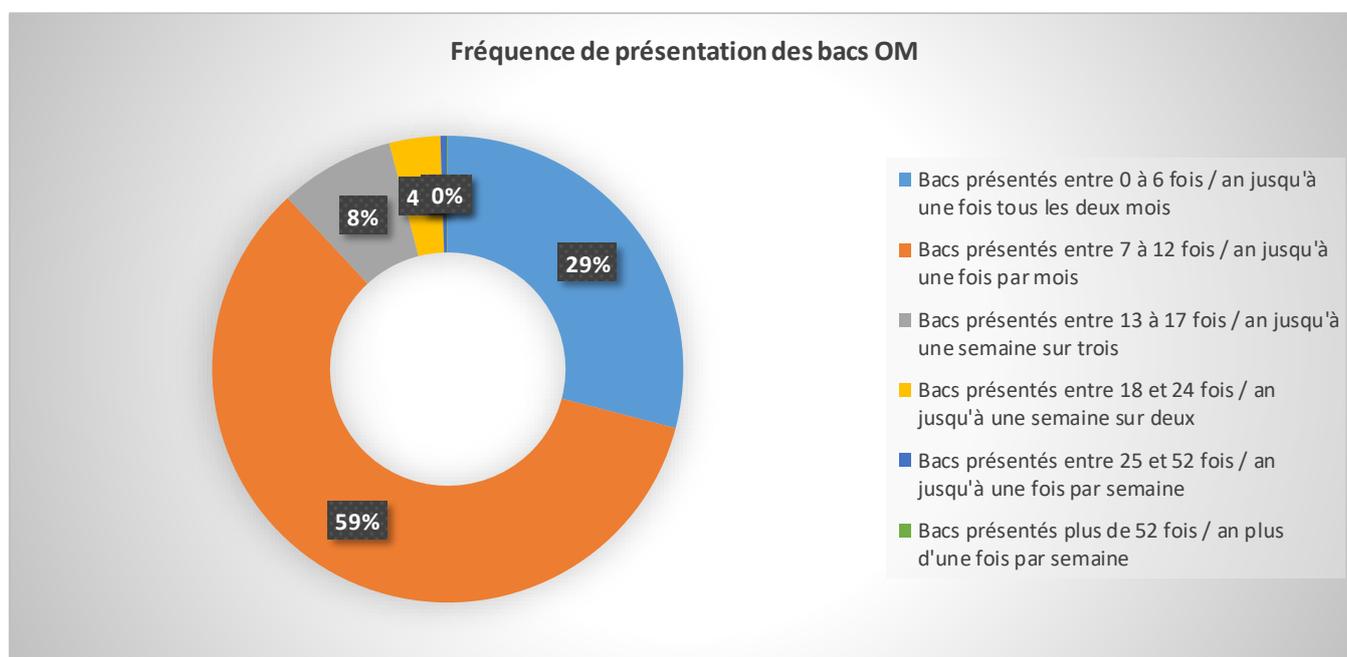
En 2018, le taux de présentation moyen était de **21,7 %**, soit sur un total de 8 425 bacs pucés en 2018, 1 829 bacs ont été présentés en moyenne chaque semaine.

Le taux de présentation global est stable par rapport à 2017 (22,2 %).

Si on considère uniquement les semaines de collecte estivales, en juillet et août, pendant lesquelles le camion de collecte passe une fois par semaine pour collecter les ordures ménagères, le taux de présentation reste stable à 37 % (38% en 2017), ce qui s'explique notamment par l'occupation des résidences secondaires.

Ci-dessous, la fréquence de présentation sur l'année 2018 :

Fréquence	Correspondance à la semaine	2018	2017	2016
Bacs présentés entre 0 à 6 fois / an	jusqu'à une fois tous les deux mois	2 383	1 468	1 153
Bacs présentés entre 7 à 12 fois / an	jusqu'à une fois par mois	4 839	4 071	4 106
Bacs présentés entre 13 à 17 fois / an	jusqu'à une semaine sur trois	648	2 166	2 031
Bacs présentés entre 18 et 24 fois / an	jusqu'à une semaine sur deux	287	856	677
Bacs présentés entre 25 et 52 fois / an	jusqu'à une fois par semaine	36	130	99
Bacs présentés plus de 52 fois / an	plus d'une fois par semaine	5	8	6



88 % des bacs sont présentés entre 0 et 12 fois par an, soit jusqu'à une fois par mois.

On constate que les usagers présentent davantage leur bac une fois par mois par rapport aux années précédentes, tandis que la proportion des bacs présentés au-delà diminue.

Il reste encore quelques bacs (5) présentés une fois par semaine (*gros producteurs*).

Anomalies de collecte

L'ensemble des anomalies de collecte sont enregistrées grâce au système d'identification installé sur les bennes de collecte.

816 anomalies répertoriées en 2018 contre 719 en 2017.

Commune	Autre	Bac cassé	Elagage	Prés. non conforme	Stationnement gênant	Travaux	Tri non conforme	TOTAL
Kervignac	62	9	11	43	14	8	70	217
Merlevenez	26	12	2	30	4	1	32	107
Nostang	21	6	5	18	15	1	34	100
Plouhinec	92	21	7	83	19	7	113	342
Sainte-Hélène	9	6	2	8	5	1	19	50
TOTAL	210	54	27	182	57	18	268	816
<i>Rappel 2017</i>	<i>189</i>	<i>51</i>	<i>64</i>	<i>185</i>	<i>64</i>	<i>20</i>	<i>146</i>	<i>719</i>

Les adresses et noms d'usagers sont ainsi récupérés, via le logiciel de facturation, grâce au numéro de puce, ce qui permet au service Déchets de réaliser des opérations ciblées de sensibilisation auprès des usagers.

Il est à noter que l'anomalie « bac cassé » peut revenir d'une semaine à une autre sur le même bac s'il n'a pas pu être réparé ou changé.

b) COLLECTE SELECTIVE :

Afin de répondre aux exigences du schéma départemental, la C.C.B.B.O. a débuté une collecte sélective des emballages à recycler au printemps 2003.

Modes de collecte en place

Depuis le 1^{er} juillet 2012, la collecte est désormais en **conteneurs individuels** sur l'ensemble du territoire pour les emballages recyclables.

Seuls les immeubles sont restés en conteneurs collectifs.



Pour certains cas particuliers (détenteurs de la clé pour les conteneurs collectifs à contrôle d'accès, oublis de collecte...), les dépôts en sacs jaunes translucides sont autorisés devant les habitations ou à côté des conteneurs collectifs à contrôle d'accès.

Pour les emballages en verre (115 colonnes) et le papier (92 colonnes), des points d'apport volontaire sont à la disposition des foyers sur les 5 communes de la CCBBO. Ces conteneurs sont vidés régulièrement par un camion grue d'un prestataire de service privé (SUEZ).



Fréquence de collecte des emballages

La collecte des emballages recyclables a lieu tous les 15 jours.

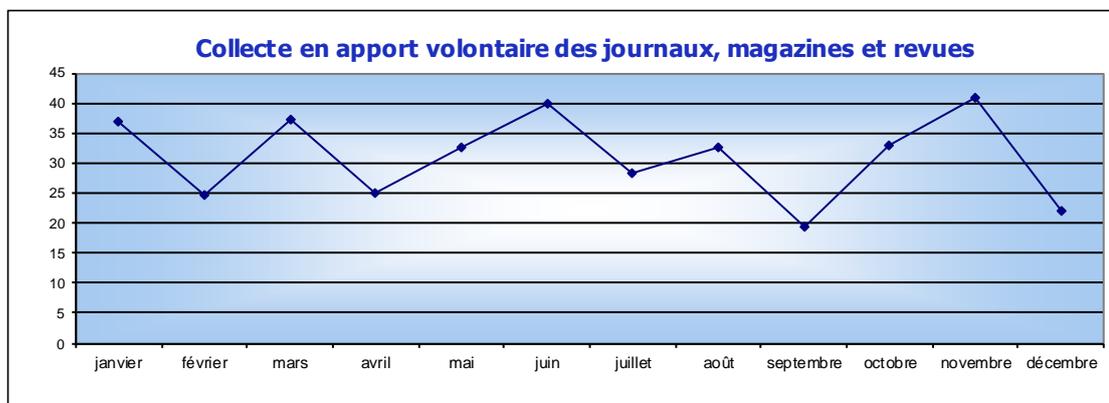
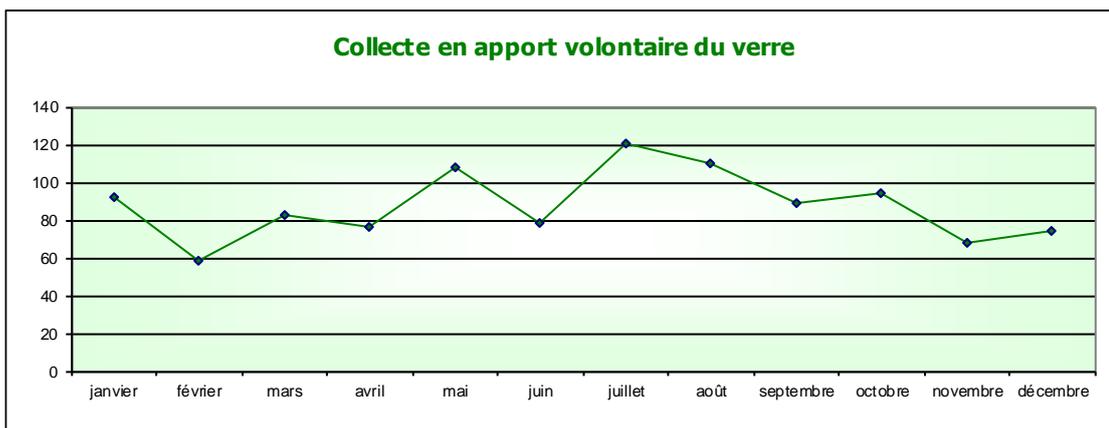
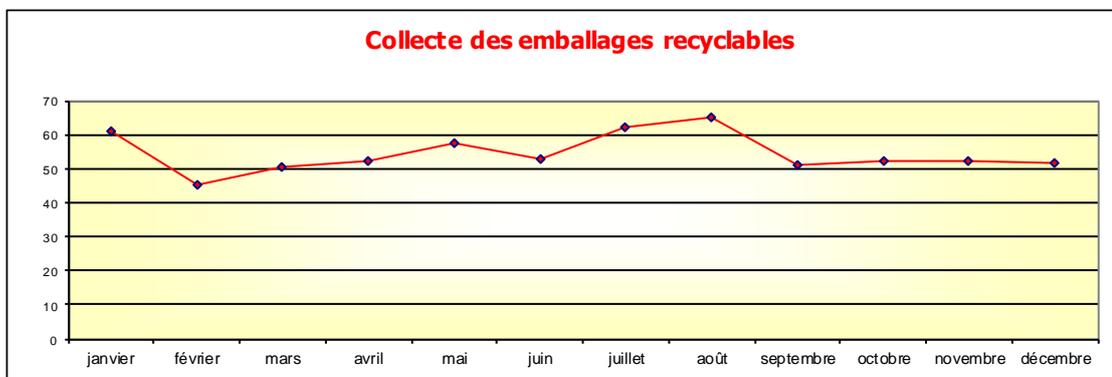
Tonnage de déchets recyclables collectés

	EMBALLAGES	VERRE	PAPIERS	TOTAL
Tonnage	652.740	1 051.700	372.100	2 076.540
Ratios 2018 (kg/hab./an)	35.6	57.4	20.3	113.2

En 2018, un tonnage total de **2 076 tonnes de déchets recyclables** a été collecté et donc non incinéré.

Evolution mensuelle des tonnages de matériaux issus de la collecte sélective

Année 2018



Pour comparaison :

<i>tonnes</i>	2014	2015	2016	2017	2018
EMBALLAGES	580.040	583.860	600.800	647.380	652.740
VERRE	989.84	971.780	1003.400	1 044.600	1 051.700
PAPIERS	519.460	454.980	432.160	409.360	372.100
TOTAL	2 089.34	2 010.62	2 036.36	2 101.34	2 076.54

Le tonnage d’emballages propres et secs a augmenté de 0,82 % entre 2017 et 2018 soit un peu plus de 5 tonnes supplémentaires.

Une augmentation de 7 tonnes de verre et une diminution de plus de 37 tonnes de papiers ont été observées sur la collecte en apport volontaire pour l’année 2018. La baisse des tonnages papiers est ressentie également au niveau national suite aux multiples actions de prévention.

Ratio (kg/hab./an) des déchets recyclables collectés

<i>Kg/hab./an</i>	2014	2015	2016	2017	2018
EMBALLAGES	33.5	32.9	33.1	35.7	35.6
VERRE	57.1	54.8	55.3	57.6	57.4
PAPIERS	30.0	25.7	23.8	22.6	20.3
TOTAL	120.6	113.4	112.3	115.9	113.2

Nous remarquons une stagnation du ratio des emballages recyclables entre 2017 et 2018. Quant au ratio pour les papiers, il continue de diminuer.

Collecte des textiles

Fin 2018, la CCBBO comptait 21 conteneurs à textiles sur l’ensemble de son territoire.

Le tonnage collecté en 2018 est de **100,551 tonnes** contre 101,226 tonnes en 2017, soit un tonnage en légère diminution.

Ces résultats mettent en évidence un ratio de **5,48 kg/hab.** de textiles collectés.



Caractérisation des déchets collectés

Les refus de tri sont les déchets indésirables non recyclables que les usagers déposent dans le bac jaune.

La caractérisation des emballages collectés par le biais des bacs à couvercle jaune fait apparaître **un taux de refus moyen pour l'année 2018 de 20,15 %** contre 20,6 % en 2017.

Ce taux de refus est exprimé en pourcentage du poids trié et non du volume : les erreurs de tri sont souvent des matériaux plus lourds que les emballages (ex. : le verre).

Le maintien du taux de refus est lié à un contrôle régulier du contenu des conteneurs par les ripeurs avant le vidage du bac. Ces refus de collecte sont ensuite suivis par l'agent terrain de la CCBBO qui apporte des conseils aux usagers.

Lors des caractérisations des échantillons d'emballages, nous observons comme refus des ordures ménagères, du verre, des fines, des emballages non vidés et des textiles.

Ce taux de refus correct démontre que les usagers n'utilisent pas les bacs jaunes pour éliminer leurs ordures ménagères résiduelles.

Quant aux papiers, les indésirables comprennent essentiellement les films plastiques enveloppant les revues ainsi que des cartons.

Chiffres clés de la collecte sur l'année 2018

Collecte des ordures ménagères résiduelles et des emballages :

64 400 km parcourus (57 922 km en 2017)

3 979 heures de collecte (3 907 h en 2017)

35 484 litres de carburant (34 309 L en 2017)

Collecte du verre et des papiers :

14 778 km parcourus contre 13 783 kms en 2017 (10 699 km pour le verre / 4 038 km pour les papiers)

387 heures de collecte contre 434,5 h en 2017 (0,182 ETP pour le verre / 0,064 ETP pour les papiers)

7 389 litres de carburant (50 L/100) contre 6 465 litres en 2017

Aucun accident de travail n'a été recensé lors des collectes du verre et des papiers en 2018.

Au niveau de la collecte en porte-à-porte, aucun accident de travail n'est à déclarer sur 2018.



DECHETERIE :

Personnel

En 2018, le personnel présent sur le site technique est le suivant :

- 2 personnes à temps complet pour le gardiennage de la déchèterie.
- 2 personnes à temps complet pour l'entretien des points d'apports volontaire, les remplacements en déchèterie et la maintenance des conteneurs individuels.

En effet, la communauté de communes a repris la **gestion des bacs en régie au 1^{er} janvier 2014**. Cette mission nécessite la présence d'un agent sur 1,5 à 2 jours par semaine (*livraison / retrait des bacs chez les usagers, lavage des bacs, gestion du stock*).

Horaires d'ouverture

Exploitation	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
Déchetterie	9h00 – 11h45 14h – 17h45	9h00 – 11h45 14h – 17h45	9h00 – 11h45 14h – 17h45	Jour de fermeture	9h00 – 11h45 14h – 17h45	9h00 – 11h45 13h30 – 17h15

Le quai de transfert n'est plus ouvert du fait de l'envoi de l'ensemble du tonnage des ordures ménagères résiduelles sur le site de l'usine d'incinération de Plouharnel.

En complément de la déchèterie de Merlevenez, il existe deux plateformes de stockage des déchets verts sur la commune de Kervignac dont l'accès est réservé aux particuliers de la commune. Des systèmes de contrôle d'accès ont été installés courant 2018.

Déchets autorisés en déchèterie

- déblais et gravats
- tontes de pelouses et branchages
- bois
- papiers et cartons
- ferrailles
- huiles mécaniques
- huiles végétales
- filtres à huile
- piles
- verre
- déchets d'activités de soins à risque infectieux
- déchets dangereux des ménages (DDM)
- textile
- cartouches et toners d'encre
- meubles (benne Eco mobilier installée depuis le 1^{er} juillet 2015)
- encombrants – plastiques – literie
- batteries
- lampes, néons
- D3E

Déchets autorisés à la déchèterie

Déchets non dangereux			 Déchets dangereux		
 Bois	 Cartons	 Déchets verts	 Batteries	 Cartouches d'encre	 DASRI ⁽²⁾
 Ameublement ⁽¹⁾	 Gravats/Déblais	 Métaux	 DDS ⁽³⁾	 DEEE ou D3E ⁽⁴⁾	 Huile de friture
 Papiers	 Textile	 Verre	 Huile de vidange	 Lampes/Néons	 Piles
 Tout-venant	 Bouchons	 Capsules Nespresso	 Radiographies		

(1) **Ameublement** : La CCBBO récupère les meubles dans le cadre du programme ÉCO-MOBILIER.

(2) **DASRI** : Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux.

(3) **DDS** : Déchets Diffus Spécifiques.

(4) **D3E** : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques.

Veillez à ne pas mélanger les déchets dangereux aux déchets non dangereux lors de votre déplacement en déchèterie.

10

Déchets interdits en déchèterie

- éléments entiers de voitures ou camions
- ordures ménagères
- cadavres d'animaux
- produits toxiques (hors DDM)
- produits inflammables – explosifs – radioactifs
- déchets industriels
- graisses et boues de station d'épuration
- tous les produits liquides à l'exception des huiles de vidange et DDM
- amiante

Fréquentation de la déchèterie

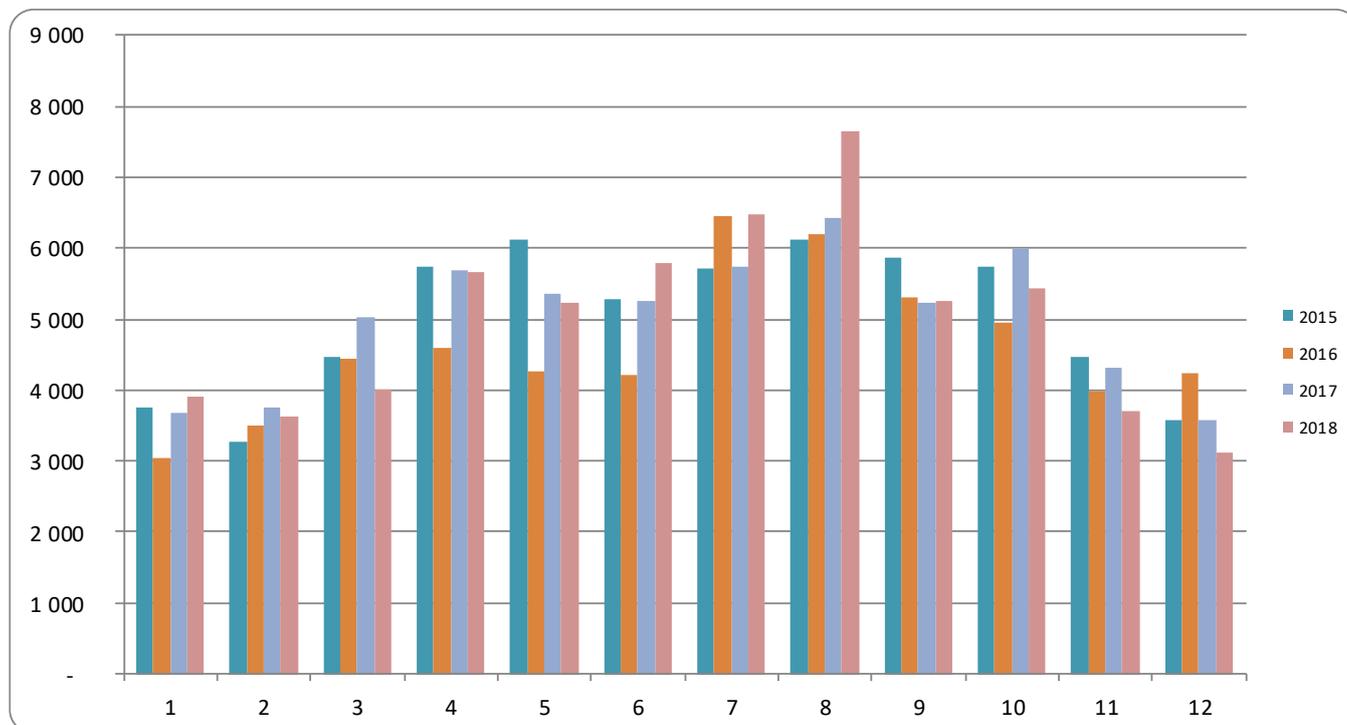
La fréquentation totale de la déchèterie de Merlevenez pour l'année 2018 s'élève à **59 863 usagers**, contre 60 046 usagers pour l'année 2017, ce qui représente une fréquentation quasi-équivalente entre les deux années (- 0,3%).

Le ratio est de **3,26 visites par habitant** en 2018.

Le tableau suivant présente les fréquentations mensuelles de la déchèterie de 2015 à 2018.

	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DÉC.	TOTAL
2018	3 911	3 625	4 021	5 668	5 233	5 783	6 471	7 643	5 261	5 423	3 714	3 110	59 863
2017	3 688	3 755	5 018	5 690	5 361	5 247	5 739	6 421	5 241	5 999	4 315	3 572	60 046
2016	3 048	3 498	4 437	4 587	4 267	4 215	6 452	6 188	5 304	4 948	3 981	4 237	55 162
2015	3 752	3 274	4 461	5 747	6 129	5 275	5 726	6 123	5 878	5 749	4 477	3 583	60 174

Evolution de la fréquentation de la déchèterie par mois et par année



Bilan des tonnages collectés en 2018

		2016	2017	2018	Evolution 2017 /2018
Entrées		55 162	60 046	59 863	-0.30%
Tout Venant	T	984.86	934.00	996.70	6.71%
	Rot	210	230	248	
Bois	T	340.72	348.72	401.04	15.00%
	Rot	87	107	115	
Ferraille	T	225.86	253.20	248.86	-1.71%
	Rot	75	96	98	
Carton	T	127.72	129.34	134.10	3.68%
	Rot	72	100	100	
Déchets Verts	T	3 809.14	4 030.84	3 594.00	-10.84%
	Rot	516	576	548	
Gravats	T	1 641.57	1 586.91	1 541.09	-2.89%
	Rot	148	157	161	
DEEE	T	171.179	172.820	164.300	-4.93%
Piles	T	1.901	1.588	1.715	8.00%
Néons / lampes	T	0.406	0.550	0.410	-25.55%
Cartouches	T	0.142	0.130	0.095	-26.92%
Batteries	T	3.853	4.070	4.816	18.33%
Capsules Nespresso	T	0.680	0.660	0.700	6.06%
Meubles	T	245.860	276.680	300.890	8.75%
DASRI	T	0.164	0.195	0.189	-3.08%
TOTAL GENERAL		7 551	7 737	7 386	-4.53%

Les tonnages de déchets collectés en déchèterie ont diminué en 2018 avec une production annuelle de 7 386 tonnes, soit – 4,53 %.

En termes de nature de déchets collectés, on peut noter une augmentation de quasiment tous les flux à l'exception du flux déchets verts qui a diminué de 10,8 % suite à la mise en place du contrôle d'accès sur les deux plateformes de stockage des déchets verts de Kervignac.

Les tonnages de meubles ont augmenté de 8,75 %.

Détail des tonnages des déchets diffus spécifiques - DDS (en tonnes)

Dans le cadre de la nouvelle filière REP (Responsabilité Elargie du Producteur) des Déchets Diffus Spécifiques (DDS)* ménagers, la CCBBO a conclu une convention avec EcoDDS, l'éco-organisme opérationnel agréé sur son périmètre et dont la responsabilité est d'organiser la collecte sélective des DDS ménagers et leur traitement. Certains flux ne sont pas pris en compte dans la REP et restent collectés par le prestataire de service TRIADIS

*Hors catégories indexées : 1. Produits pyrotechniques et 2. Extincteurs et autres appareils à fonction extinctrice.

Tonnes	TRIADIS (hors ECODDS)	ECODDS	TOTAL 2018	Rappel 2017
Peinture, colle, vernis	2.104	12.193	14.297	14.357
Acides		0.036	0.036	0.016
Solvants	0.041	0.018	0.059	0.063
Phytosanitaires		0.426	0.426	0.549
Emballages vides souillés	6.918	2.294	9.212	7.598
Aérosols	0.022	0.093	0.115	0.148
Prod. Non identifiés liquides	2.210		2.210	3.091
Prod. Non identifiés solides	1.288		1.288	
Comburant, chlorate		0.014	0.014	0.048
Radiographies	0.173		0.173	0.180
Bases	0.712		0.712	0.503
Huile végétale	2.509		2.509	2.134
Filtres à huile		0.801	0.801	0.620
Autres DDS Liquides		0.291	0.291	0.269
TOTAL	15.977	16.166	32.143	29.576
Articles pyrotechniques	0.078		0.078	0.032
Huile minérale (litres)	10 560		10 560	9 530

Le flux de déchets diffus spécifiques (DDS) est en augmentation par rapport à l'année 2017 (+ 2,567 tonnes).

Collecte des D3E (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques)

	2016 (tonnes)	2017 (tonnes)	2018 (tonnes)	Nombre d'appareils 2018	Progression des flux 2017 / 2018
GEM HF *	49.9	56.8	58.6	1 157	+ 3,1 %
GEM F *	25.5	28.0	26.1	526	- 6,8 %
ECRANS	35.2	23.3	17.4	1 027	- 25,1 %
PAM *	60.6	64.7	62.2	26 294	- 3,9 %
Total	171.2	172.8	164.3	29 004	- 4,9 %

La CCBBO, engagée aux côtés d'Eco-systèmes a ainsi collecté, en 2018, **164,3 tonnes d'anciens appareils électriques**, équivalent à 9 kg de D3E par habitant et par an.

*GEM HF : gros électroménager Hors Froid (lave-vaisselle, lave-linge, cuisinière ...)

*GEM F : gros électroménager Froid (réfrigérateur, congélateur, climatiseur ...)

*PAM : Petit électroménager en mélange

c) Collecte des déchets ne provenant pas des ménages, mais pris en charge par le service public :

Déchets des Services Techniques Communaux

Ces services ont accès à la déchèterie gratuitement pour y déposer les déchets issus de l'entretien des espaces verts et des bâtiments communaux.

Déchets banals des activités économiques (artisans, commerçants ...)

Seuls les établissements artisanaux et commerciaux dont le siège se situe sur l'une des communes de la C.C.B.B.O. ont accès à la déchèterie, selon les modalités suivantes :

- végétaux : 9,15 € HT / m³
- gravats : 9,15 € HT / m³
- tout venant : 12,20 € HT / m³

Le montant de ces recettes pour l'année 2018 s'élève à **2 298,19 € HT** contre 1 592,10 € HT en 2017. On constate que les dépôts professionnels facturés ont augmenté sur l'année 2018.

Carton des professionnels

31 entreprises et commerçants bénéficient d'une collecte en porte-à-porte de leurs cartons professionnels (27 en 2017).

Ce ramassage a lieu tous les 15 jours.

26,420 tonnes de cartons ont été collectées en 2018 contre 22,740 tonnes en 2017, soit une augmentation de 16,2 %.



Papiers de bureau



Depuis mars 2013, une collecte des papiers de bureau a été réalisée à titre expérimental sur 69 points de collecte (écoles, administrations et entreprises). En 2018, on comptait 89 points de collecte.

16,428 tonnes ont été ainsi collectées en 2018 contre 14,310 tonnes en 2017, soit une augmentation de 14,8 %.

Le partenaire de ces collectes, cartons professionnels et papiers de bureau, est la Feuille d'Erable – entreprise d'insertion basée à Caudan.

Chiffres clés des collectes réalisées par la Feuille d'Erable :

Collecte des cartons :	3 319 km	414 litres de gasoil	342 heures
Collecte des papiers :	1 178 km	129 litres de gasoil	162,5 heures

d) Evolution des ratios :

Evolution de la production de déchets ménagers :

Année (kg/hab)	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
OMR	216.15	178.27	108.25	111.37	109.90	104.67	104.90	107.01
Verre	57.38	57.47	58.50	57.13	54.79	55.30	57.60	57.40
JRM	32.80	32.99	32.00	29.98	25.65	23.80	22.60	20.30
Emballages	26.41	28.50	32.51	33.48	32.92	33.10	35.70	35.60
Déchèterie	336.360	345.430	360.880	403.751	392.512	416.300	426.56	402.80
Total	669.090	642.650	592.133	635.711	615.765	633.173	647.36	623.11
Population DGF	16 506	17 025	17 025	17 325	17 737	18 138	18 138	18 338

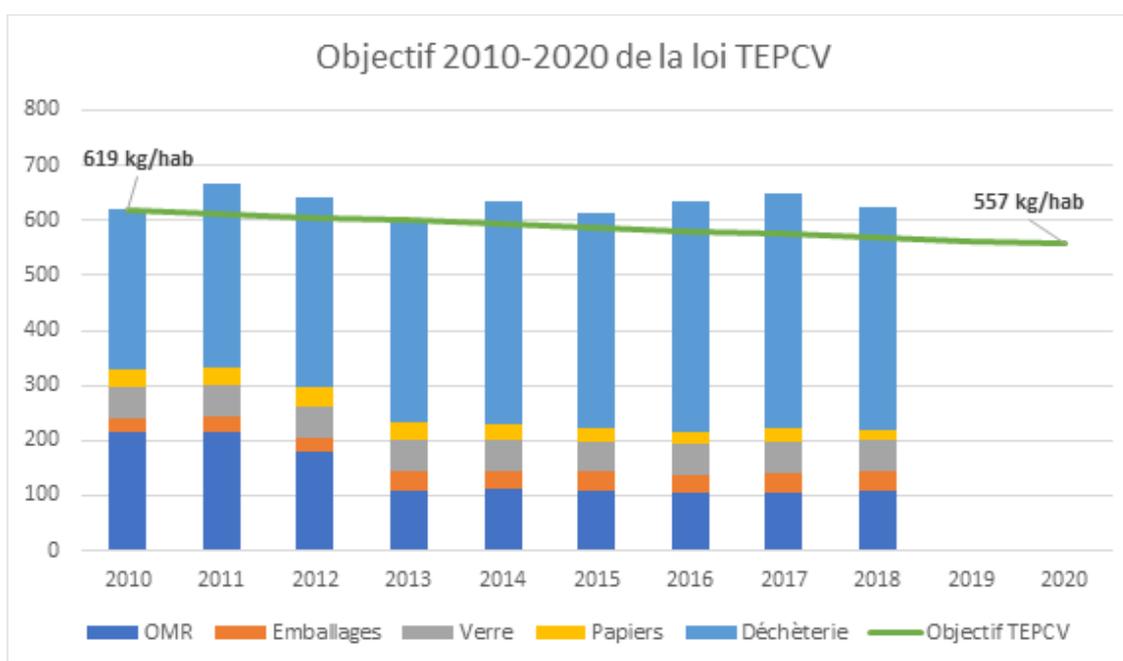
Le ratio pour le flux des ordures ménagères a légèrement augmenté entre 2017 et 2018 mais reste inférieur au ratio de 2015.

Quant à la déchèterie, le ratio des déchets déposés a baissé en 2018 par rapport notamment à la baisse des tonnages de déchets verts.

Dans sa globalité, l'objectif de réduction des déchets ménagers, par rapport aux objectifs du PLP de 2015, est atteint avec 623 kg/hab./an (objectif PLP 2015 : 652 kg/hab./an).

Toutefois, pour atteindre le nouvel objectif fixé par la loi sur la Transition Energétique Pour la Croissance Verte (TEPCV) de -10% de DMA entre 2010 et 2020, la CCBBO devra comptabiliser 557kg/hab. de DMA en 2020, soit 570 kg/hab. en 2018.

Avec un ratio de 623 kg/hab. de DMA en 2018, la CCBBO comptabilise 53 kg/hab. supérieur à l'objectif de la loi TEPCV.



2) INDICATEURS RELATIFS AU TRAITEMENT

a) Traitement des ordures ménagères :

Le tableau suivant présente les quantités d'ordures ménagères collectées et traitées par commune en 2018 :

Communes	TOTAL 2017	TOTAL 2018
Plouhinec	636.260	635.660
Nostang	155.660	157.180
Merlevenez	310.640	321.020
Ste-Hélène	129.980	154.640
Kervignac	670.080	693.760
TOTAL	1 902.620	1 962.260

Centre de traitement :

AQTA incinération à Plouharnel 1 962,260 tonnes



Usine d'incinération à Plouharnel

b) Traitement et valorisation des produits collectés en déchèterie :

La déchèterie étant gérée en régie par la Communauté de Communes, depuis le 1^{er} janvier 2004, plusieurs repreneurs ont été sélectionnés pour l'élimination des divers produits récupérés sur le site de la déchèterie.

Le tableau suivant reprend les différents lieux d'élimination des déchets collectés sur la déchetterie de Merlevenez.

TYPE DE DECHET CONCERNE	SOCIETE ELIMINATRICE / LIEUX
Déchets végétaux	ARVOR COMPOST – Naizin (compostage)
Encombrants	SUEZ – Lanester (transfert) + Gueltas (enfouissement)
Bois	GUYOT ENVIRONNEMENT (valorisation)
Cartons	VEOLIA – Hennebont (transfert) + COVED (valorisation)
Gravats	GUYOT ENVIRONNEMENT + Centre d'enfouissement EGTP Languidic
Papiers	Centre de Tri – Caudan + CHAPELLE DARBLAY
Verre	SAMIN - Cognac (valorisation matière)
Ferrailles	Guy Dauphin Environnement - Hennebont (valorisation matière)
Huiles mécaniques + végétales	TRIADIS – St Jacques de la Lande (traitement)
DMS – aérosols - néons	TRIADIS – St Jacques de la Lande (traitement)
Lampes - néons	RECYLUM
Déchets d'Activités de Soins	THEACOM – Châteaubourg (incinération)
Textiles	RETRITEX - Pontivy
Piles	COREPILE – Paris (traitement et valorisation)
Cartouches	COLLECTOR (valorisation)

PARTIE 2

les indicateurs financiers

METHODE COMPTA COUT

En préambule, il faut retenir que les coûts présentés dans le rapport annuel sont ceux validés dans le cadre de la matrice des coûts. Cette validation est effectuée chaque année par un bureau d'étude et cela depuis 2009 pour notre collectivité.

La matrice des coûts est un référentiel d'expression des coûts du service public d'élimination des déchets élaboré par le Comité des connaissances des Coûts. Instance nationale présidée par l'ADEME dont l'objectif est de favoriser l'information et la transparence.

Avertissement, contrairement à notre comptabilité publique cette matrice intègre la dotation aux amortissements concernant l'intégralité de nos équipements et la reprise annuelle des subventions de ces mêmes investissements. A l'inverse, sont exclus le remboursement du capital de la dette. En conséquence, l'élaboration de la matrice des coûts et les analyses qui en découlent doivent être distinguées de celles du compte administratif.

Une analyse en cinq points est développée ci-après.

Quelques définitions :

Calcul du coût HT du service public

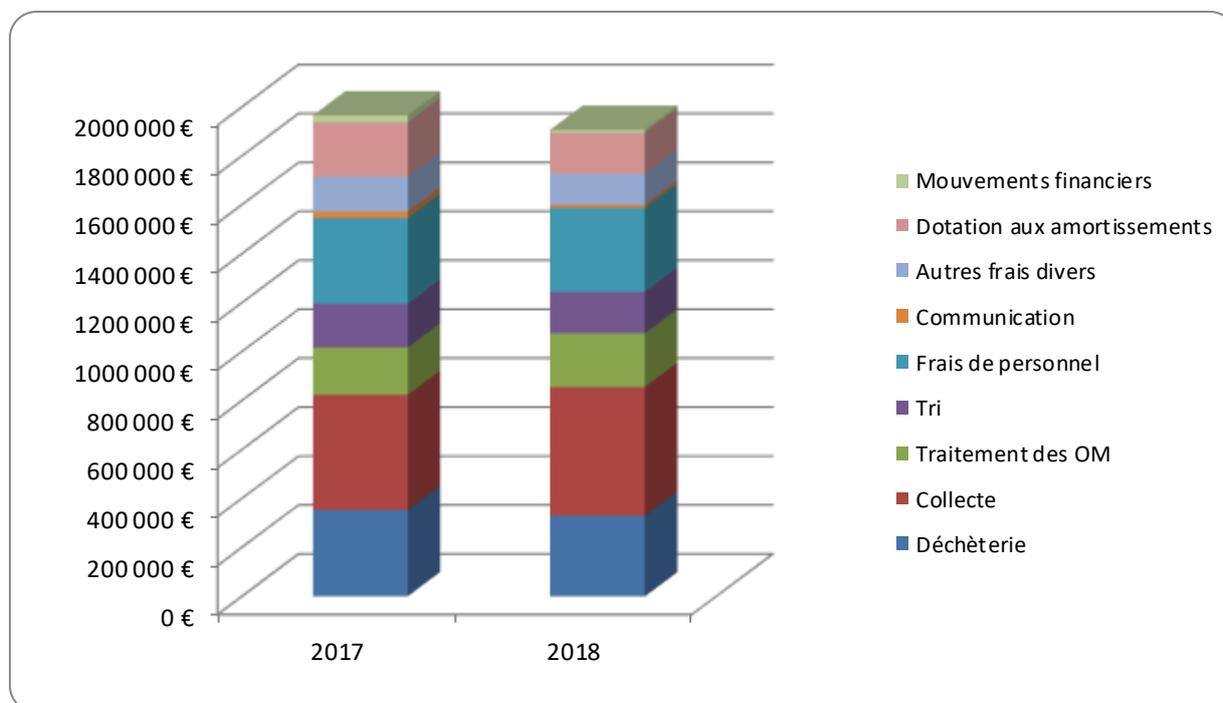
Le calcul des charges et des produits permet de présenter les différents coûts de la gestion des déchets ou tout au moins d'expliquer ce que ce coût contient comme produits et charges et de quel type de coût il se rapproche :

1. **Le coût complet** : somme des charges avec prise en compte de la totalité des frais de structure et des dotations aux amortissements
2. **Le coût technique** : sommes des charges – recettes industrielles
3. **Le coût partagé** : coût technique – soutiens des sociétés agréées
4. **Le coût aidé** : coût partagé – subventions d'investissements et aides au fonctionnement
5. **Le coût imputé** : ensemble des contributions perçues pour financer le service (appels de fonds)

1) PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 :

a) Montant annuel des principales dépenses de fonctionnement du service :

PRESTATIONS	2017		2018	
Déchèterie	353 054 €	17.96%	328 774 €	17.25%
Collecte	470 398 €	23.93%	526 973 €	27.64%
Traitement des OM	193 599 €	9.85%	219 229 €	11.50%
Tri	179 093 €	9.11%	169 323 €	8.88%
Frais de personnel	349 862 €	17.80%	342 867 €	17.99%
Communication	26 182 €	1.33%	14 164 €	0.74%
Autres frais divers	144 097 €	7.33%	125 455 €	6.58%
Mouvements financiers	28 154 €	1.43%	11 739 €	0.62%
Dotation aux amortissements	220 950 €	11.24%	167 798 €	8.80%
TOTAL	1 965 389 €		1 906 322 €	



On constate 5 postes importants dans le budget des déchets ménagers : la collecte, l'exploitation de la déchèterie (collecte et traitement), le traitement des ordures ménagères résiduelles, le tri des recyclables et les frais de personnel.

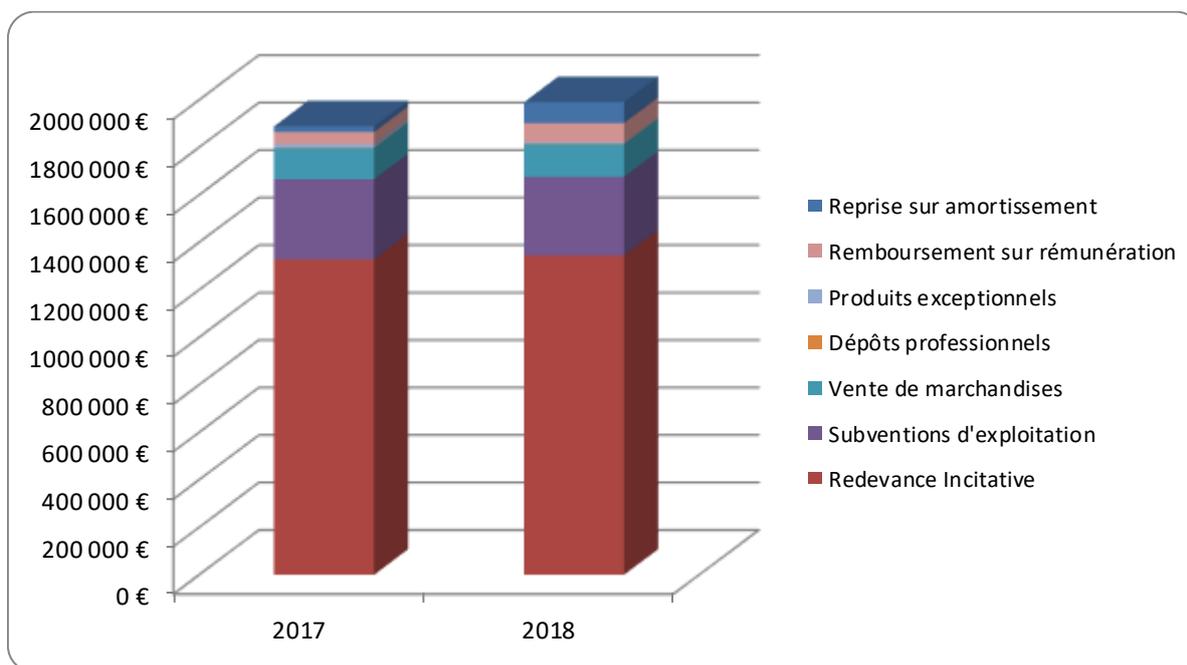
Les postes collecte ont augmenté en 2018 suite aux augmentations des prix du carburant.

Le poste déchèterie est en légère diminution par rapport en 2017 suite à une meilleure valorisation des flux (DDS, meubles, D3E ...).

On peut constater une baisse sur les dépenses de « communication », « personnel » et « autres frais divers ».

b) Financement du service (recettes de fonctionnement) :

RECETTES	2017		2018	
Redevance Incitative	1 328 612 €	70.35%	1 344 692 €	67.56%
Subventions d'exploitation	337 403 €	17.87%	331 677 €	16.66%
Vente de marchandises	131 293 €	6.95%	137 374 €	6.90%
Dépôts professionnels	1 592 €	0.08%	2 298 €	0.12%
Produits exceptionnels	14 383 €	0.76%	5 401 €	0.27%
Remboursement sur rémunération	51 104 €	2.71%	81 428 €	4.09%
Reprise sur amortissement	24 054 €	1.27%	87 507 €	4.40%
TOTAL	1 888 440 €		1 990 376 €	



Le Service « Déchets » est financé par le biais de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (67,5 % des recettes) qui est basée depuis 2013 sur le volume de déchets produits par usager.

Les principales recettes du service sont la vente des matériaux recyclables et les soutiens des éco-organismes.

Les investissements du service déchets en 2018 ont concerné :

- l'acquisition de composteurs pour une mise à disposition gratuite aux usagers,
- les achats de conteneurs et de colonnes d'apport volontaire pour les nouveaux arrivants.

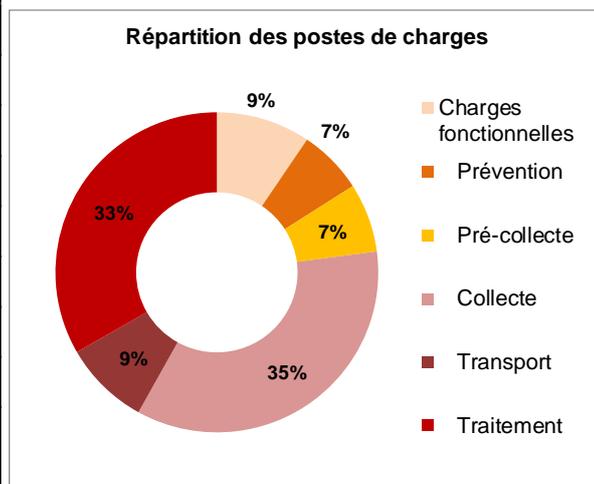
Le bilan financier du service Déchets met en évidence un **résultat d'exercice positif de 84 054 €** (en section de fonctionnement).

2) PRESENTATION DES DONNEES ISSUES DE LA METHODE COMPTACOUT :

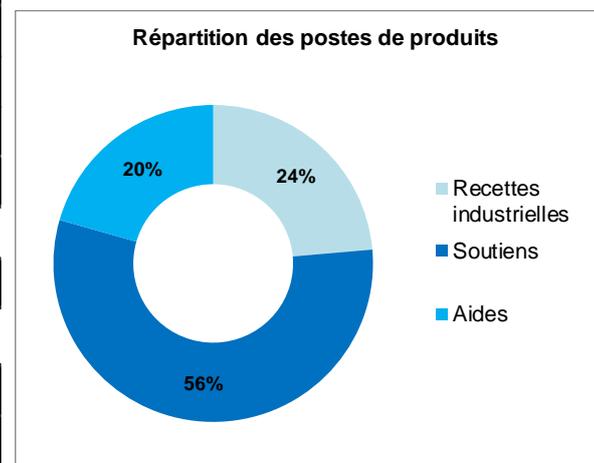
a) Structuration des coûts :

	2017	2018
Charges	€ arrondis	€ arrondis
Charges fonctionnelles	200 373 €	168 826 €
<i>Charges de structure</i>	165 911 €	130 151 €
<i>Charges de communication</i>	34 462 €	38 676 €
Charges techniques	1 686 711 €	1 619 559 €
<i>Prévention</i>	139 076 €	116 225 €
<i>Pré-collecte</i>	211 712 €	124 772 €
<i>Collecte</i>	612 229 €	628 744 €
<i>Transport</i>	141 085 €	154 260 €
<i>Traitement</i>	582 609 €	595 558 €
Total charges HT	1 887 084 €	1 788 386 €
TVA acquittée*	0 €	0 €
Total charges TTC	1 887 084 €	1 788 386 €

*Si collectivité non assujettie



Produits	€ arrondis	€ arrondis
Recettes industrielles	147 485 €	134 877 €
Soutiens	301 936 €	318 933 €
Aides	47 557 €	117 577 €
Total produits	496 978 €	571 388 €



Coût du service public	1 390 106 €	1 216 998 €
-------------------------------	--------------------	--------------------

Financement	€ arrondis	€ arrondis
RI	1 348 378 €	1 363 050 €
Facturation professionnels (carton + déchèterie)	3 832 €	6 384 €
Total financement	1 352 210 €	1 369 434 €

Ecart coût et financement	-37 896 €	152 436 €
Taux de couverture	97%	113%

Le **taux de couverture du coût du service par le financement est plus élevé qu'en 2017 (113 %)**.

Cet excédent sur l'exercice 2018 a permis de couvrir le déficit 2017.

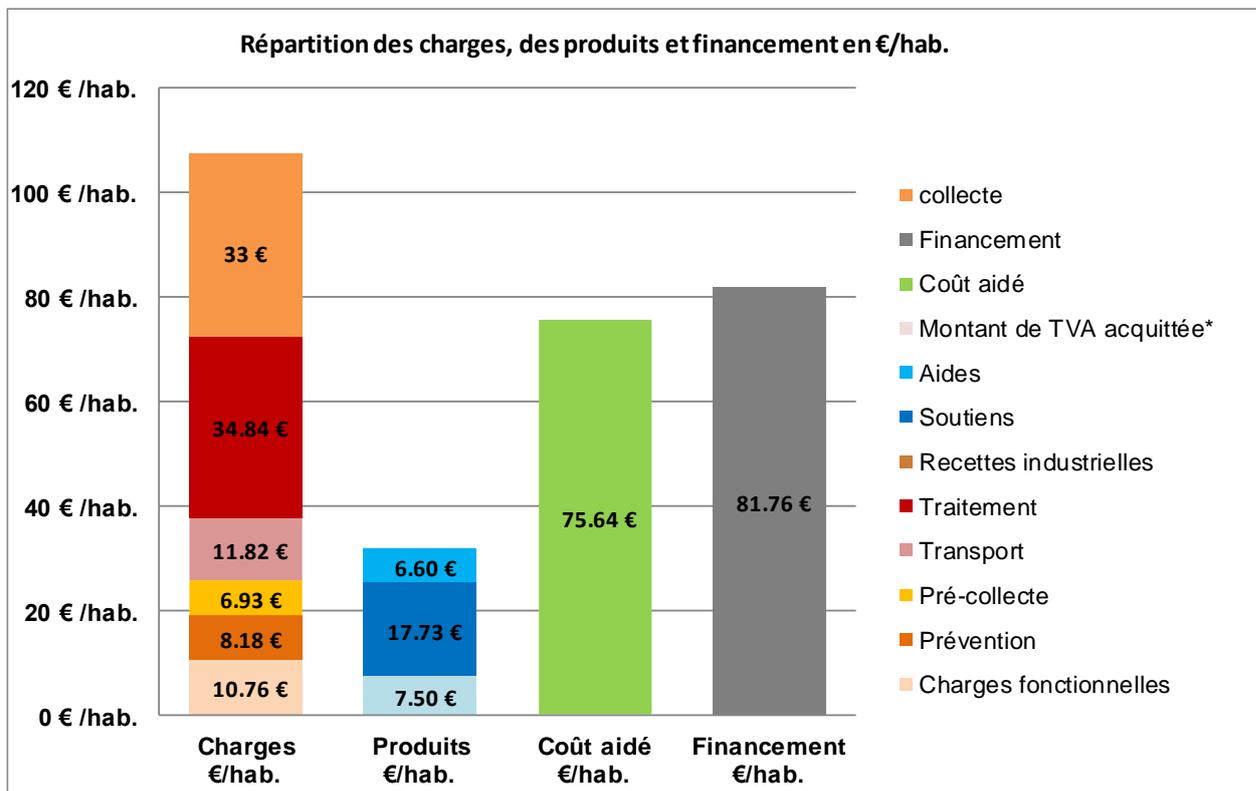
La moitié des charges est portée par les postes collecte et traitement.

Plus de la moitié des produits est portée par les soutiens des éco-organismes.

b) Répartition des charges, des produits et du financement :

	Tous flux confondus			
	Charges €/hab.	Produits €/hab.	Coût aidé €/hab.	Financement €/hab.
Charges fonctionnelles	10.76 €			
Prévention	8.18 €			
Pré-collecte	6.93 €			
collecte	34.94 €			
Transport	11.82 €			
Traitement	34.84 €			
Recettes industrielles		7.50 €		
Soutiens		17.73 €		
Aides		6.60 €		
Montant de TVA acquittée*	- €			
Coût aidé			75.64 €	
Financement				81.76 €

Coût aidé 2017 : 76,65 € / Financement : 74,55 €



Montant total des charges en €/hab. : 107,47 € / hab.

Montant total des produits en €/hab. : 31,83 € / hab.

Taux de couverture des charges par les produits 30 %

Coût résiduel (ou coût aidé) en €/hab. : 75,64 €/hab.

Financement en €/hab. : 81,76 €/hab.

c) Hiérarchisation des principaux postes de charges

Charges HT 2018	Total en € 2018	%	Ordre	Total en € 2017
Collecte OMR	260 408 €	15%	2	288 317 €
Transport/traitement déchèteries	290 511 €	16%	1	327 517 €
Traitement OMR	215 454 €	12%	4	213 191 €
Tri RSOM hors verre	184 173 €	10%	5	179 210 €
Pré-collecte OMR	61 754 €	3%	9	152 431 €
Charges fonctionnelles	168 826 €	9%	6	200 373 €
Collecte RSOM hors verre	228 497 €	13%	3	220 466 €
Pré-collecte RSOM hors verre	46 197 €	3%	10	43 911 €
Collecte déchèterie	101 177 €	6%	8	62 614 €
Prévention	116 225 €	6%	7	139 076 €
Précollecte et collecte verre	44 735 €	3%	11	44 011 €
Collecte déchets professionnels	14 451 €	1%	14	15 581 €
Transport/Traitement déchets professionnels	4 150 €	0%	15	386 €
Pré-collecte professionnels	229 €	0%	16	
Transport déchets verts (plateformes)	33 486 €	2%	12	
Traitement déchets verts (plateformes)	18 112 €	1%	13	
Total charges HT fonctionnelles + techniques	1 788 386 €	100%		1 887 084 €

75 % des charges du service sont portées par les postes suivants : la pré-collecte et la collecte des ordures ménagères résiduelles, le tri des emballages, le transport et le traitement des déchets collectés en déchèterie et les charges fonctionnelles.

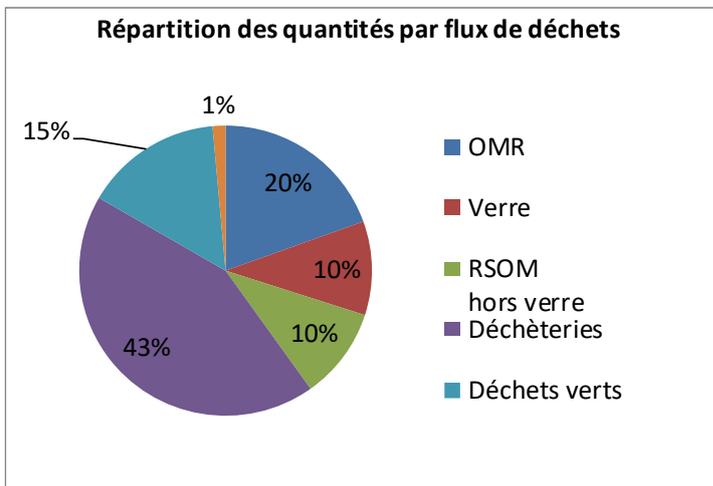
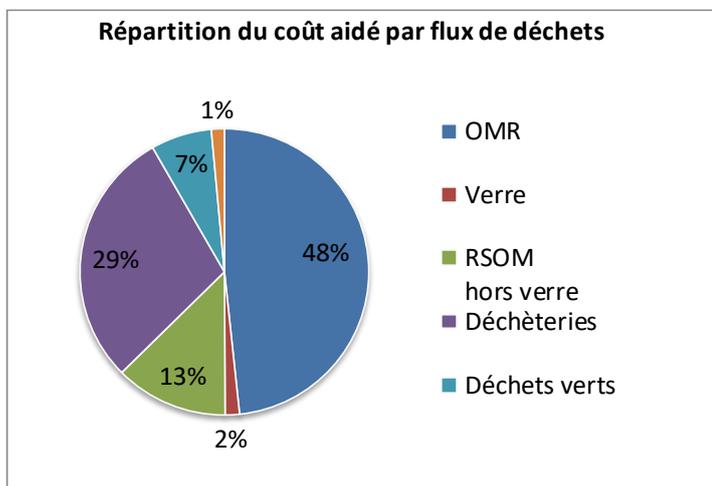
Les postes pré-collecte et collecte représentent un tiers des charges du fait de la généralisation de la collecte au porte-à-porte en conteneurs individuels. Le traitement des ordures ménagères indique 12 % du budget ; ce qui reste assez élevé du fait que l'usine d'incinération est sans valorisation énergétique.

Les charges fonctionnelles représentent 9 % des charges (contre 11% en 2017) ; ce qui correspond au personnel en régie pour le gardiennage de la déchèterie, le nettoyage des points d'apport volontaire, la livraison des conteneurs et la facturation.

d) Coût des différents flux de déchets :

Répartition des coûts et répartition des quantités :

Données issues de la Matrice en €	OMR	Verre	RSOM hors verre	Déchèteries	Déchets verts	Autres flux	Tous flux
Coût aidé HT en € arrondi	588 077 €	19 529 €	154 104 €	354 596 €	82 977 €	17 716 €	1 216 998 €
En %	48%	2%	13%	29%	7%	1%	100%
Tonnes	1 962	1 052	1 025	4 348	1 531	143	10 061
% tonnages de chaque flux	20%	10%	10%	43%	15%	1%	100%

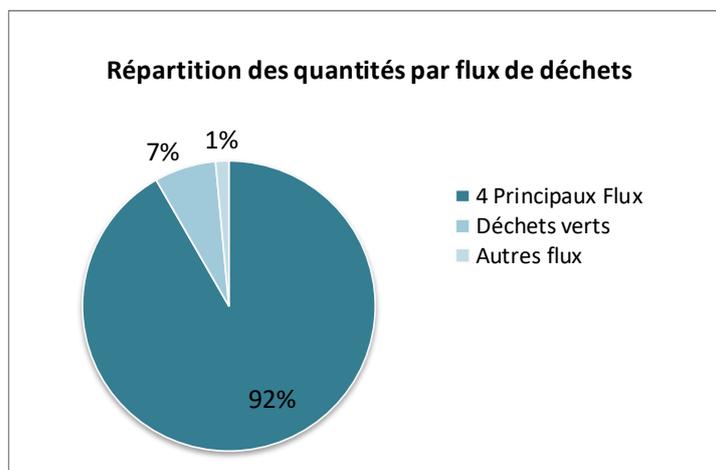


Les principaux flux et les autres services :

Données issues de la Matrice en €	4 Principaux Flux				Déchets verts	Autres flux	Tous flux
	OMR	Verre	RSOM hors verre	Déchèteries			
Coût aidé HT en € arrondi	588 077 €	19 529 €	154 104 €	354 596 €	82 977 €	17 716 €	1 216 998 €
En %	48%	2%	13%	29%	7%	1%	100%
Part des 4 principaux flux* / autres services	92%				7%	1%	100%

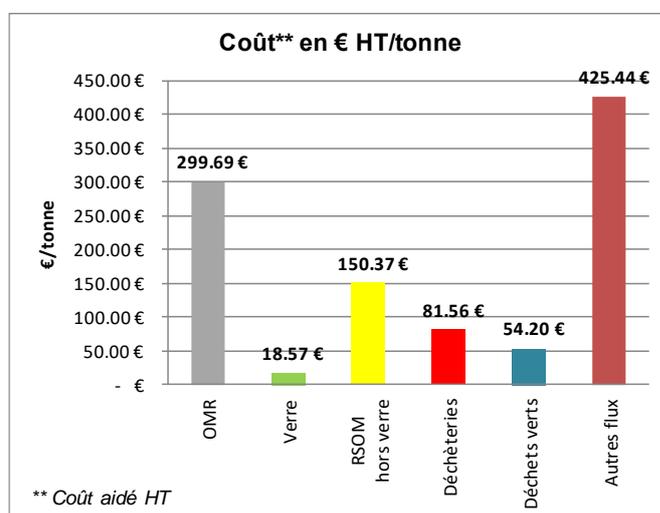
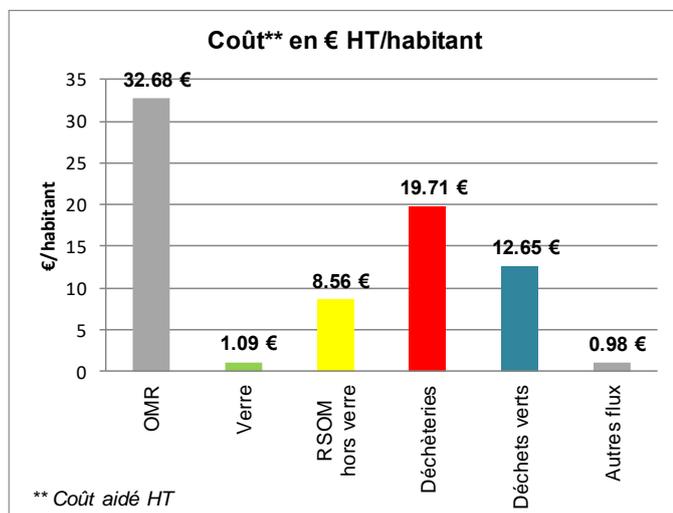
Le flux déchets verts collectés sur les plateformes de stockage de Kervignac représente 15% des quantités collectés et 7% du coût aidé total.

Les autres services correspondent à la collecte des cartons professionnels au porte-à-porte et la collecte des papiers de bureau. Ces autres services représentent 1 % des quantités des flux et du coût aidé.



Situation en € / hab. et en € / tonne des différents flux :

Données issues de la Matrice en €/hab et en €/tonne	OMR	Verre	RSOM hors verre	Déchèteries	Déchets verts	Autres flux	Tous flux
Coût aidé en €HT/hab.	32.68 €	1.09 €	8.56 €	19.71 €	12.65 €	0.98 €	75.67 €
Coût aidé en €HT/tonne	299.69 €	18.57 €	150.37 €	81.56 €	54.20 €	425.44 €	120.96 €



On constate que **43 % des tonnages (déchèterie) regroupent que 29 % du coût aidé**. Alors que le flux des ordures ménagères résiduelles représente 48% du coût aidé.

Le coût aidé en € / tonne est élevé (299,69 €) pour les ordures ménagères résiduelles du fait du ratio bas.

e) Positionnement par rapport au référentiel national des coûts :

Tous flux	Coût aidé en €HT/habitant	Quantités collectées en kg/hab
Collectivité	76 €	549
Données nationales toutes typologies d'habitat confondues*	79 €	590
Ecart	-4%	-7%
Données nationales - Dispersion pour 80 % des collectivités	61-107 €	

* Référentiel national des coûts du service public de gestion des déchets - ADEME, données 2014 - Mixte à dominante rurale

Positionnement par flux :

OMR	Coût aidé en €HT/habitant	Quantités collectées en kg/hab
Collectivité	32.68 €	107
Données nationales toutes typologies d'habitat confondues*	46.0 €	272
Ecart	-29%	-61%
Données nationales - Dispersion pour 80 % des collectivités	31 - 65 €	

VERRE	Coût aidé en €HT/habitant	Quantités collectées en kg/hab
Collectivité	1.09 €	57
Données nationales toutes typologies d'habitat confondues*	1.1 €	32
Ecart	-1%	79%
Données nationales - Dispersion pour 80 % des collectivités	0,3-2,2 €	

RSOM hors Verre	Coût aidé en €HT/habitant	Quantités collectées en kg/hab
Collectivité	8.56 €	56
Données nationales toutes typologies d'habitat confondues*	5 €	48.92
Ecart	71%	14%
Données nationales - Dispersion pour 80 % des collectivités	0 - 13 €	

Déchets des Déchèteries	Coût aidé en €HT/habitant	Quantités collectées en kg/hab
Collectivité	19.71 €	237
Données nationales toutes typologies d'habitat confondues*	25 €	240
Ecart	-21%	-1%
Données nationales - Dispersion pour 80 % des collectivités	16 - 34 €	

PARTIE 3

Prévention

et

Communication

Le suivi de la qualité du tri

Les refus de collecte

Une opération « refus de collecte » a été mise en place avec les agents de COVED. Ils ont vérifié le contenu des bacs et refusé de collecter les bacs mal triés ou présentant des anomalies. Les refus de collecte ont été signalés par un autocollant. Les adresses concernées ont ensuite été transmises à la technicienne terrain pour un suivi des anomalies.



● Bilan

Le nombre de bacs concernés par cette opération en 2018 est inconnu car en cours d'année, COVED a changé de système et toutes les erreurs de tri de 2018 n'ont pas pu être comptabilisées.

● Les erreurs les plus fréquentes concernent :

- ✗ Les ordures ménagères ;
- ✗ Le verre ;
- ✗ Les fines ;
- ✗ Les textiles ;
- ✗ Les emballages non vidés.

La prévention des déchets

Programme Local de Prévention et Zéro Déchet Zéro Gaspillage

Le premier Programme Local de Prévention de la CCBBO est terminé (2009-2014).

Une fiche Plan/Programme de prévention a été rédigée sur le site OPTIGEDE : <http://optigede.ademe.fr/fiche-plan-programme/programme-local-de-prevention-annee-6-communaute-de-communes-blavet-bellevue-oc>

La CCBBO a été labellisée « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage » en novembre 2015. Le programme d'actions est mis en œuvre depuis mai 2016.

Les actions menées dans le cadre du programme Zéro Déchet Zéro Gaspillage sont détaillées dans le rapport annuel d'avancement du programme disponible auprès du service Déchets sur simple demande.

Ci-dessous une présentation des principales actions engagées sur l'année 2018.



Opération « Compostage »



● Distribution de composteurs individuels

On estime que les déchets organiques (déchets de cuisine) représentent 30% des ordures ménagères résiduelles. L'opération « Composteur individuel » consiste en la mise à disposition gratuite de composteurs aux habitants de la CCBBO depuis mars 2007.

Fin 2018, 4 673 foyers sont équipés de composteurs ce qui représente un **taux d'équipement des foyers ayant un jardin de 63 %**.

Nombre de foyers équipés de composteurs par commune :

Kervignac : 1525

Nostang : 389

Plouhinec : 1560

Sainte-Hélène : 362

Merlevenez : 837

En 2018, 242 composteurs ont été distribués (158 en 2017). Cette augmentation est due notamment à la construction de nombreuses habitations. Les nouveaux arrivants ont compris qu'il est dans leur intérêt de composter pour diminuer le nombre de levées de leur bac d'ordures ménagères.

Opération « Broyage »

● Achat d'un broyeur intercommunal

Plus de 3 600 tonnes de déchets verts sont produites et collectées par an sur le territoire de la CCBBO, pour un coût dépassant les 135 000 euros. Pour y remédier, la CCBBO a décidé de s'attaquer, dans un premier temps, aux déchets verts produits pas les Services communaux et intercommunaux. Après plusieurs réunions avec les services techniques, la CCBBO a acheté en septembre 2016 un broyeur intercommunal qui est mutualisé entre les services techniques des 5 communes et les chantiers nature et patrimoine de la CCBBO.



En mutualisant cet outil, la CCBBO a permis de répondre à une demande des agents communaux et intercommunaux, tout en permettant aux petites communes de son territoire de bénéficier d'un broyeur de qualité professionnelle. De plus, le broyat obtenu est directement utilisé pour pailler les espaces verts. Cela représente une économie non négligeable pour les communes, puisqu'elles n'ont plus besoin d'acheter du paillage.

Bilan 2018 : 12 réservations de broyeur, 162 heures de fonctionnement et 429 m³ de déchets verts broyés

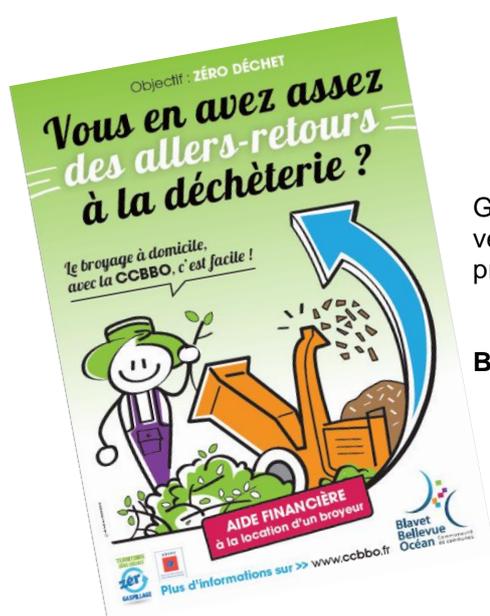
● Aide financière à la location d'un broyeur pour les particuliers

La CCBBO a également décidé de s'intéresser aux déchets verts produits par les ménages, dont le tonnage élevé avec un ratio de 20 kg/hab./an.

Après avoir étudié plusieurs alternatives, la CCBBO a mis en place une aide financière à la location d'un broyeur pour les particuliers. Cette option s'est avérée la plus simple et la plus économique. Les particuliers louent un broyeur chez le professionnel de leur choix et effectuent eux-mêmes le broyage de leurs déchets verts à domicile.

Deux formules d'aides financières leurs sont ensuite proposées :

	PETIT MODÈLE (diamètre de taille inférieur à 10cm)	GRAND MODÈLE (diamètre de taille supérieur à 10cm)
Location ½ journée	20€	40€
Location journée	30€	60€



Grâce à cette action, la CCBBO vise une baisse des tonnages des déchets verts en déchèterie. Elle souhaite également sensibiliser les particuliers à la pratique du compostage et du paillage.

Bilan 2018 : 36 demandes d'aide

Sensibilisation aux couches lavables

● L'aide financière

Le Conseil communautaire a accepté, en décembre 2010, d'octroyer une aide financière de 60 € à l'achat d'un pack de 15 couches lavables.

L'achat des couches lavables est souvent un frein à l'utilisation même si dans la durée elles sont plus économiques. Cette action peut servir de déclencheur pour les familles hésitantes.

Bilan 2018 : 4 familles ont formulé une demande et ont bénéficié de cette aide.



La communication orale de proximité

Animations scolaires

Les animations ont été réalisées dans les écoles qui en avaient fait la demande (réponse au courrier envoyé à toutes les écoles, comme chaque année).

Date	Animation	Nbre de participants
Janvier 2018	Sensibilisation des élèves de CP de l'école Françoise Dolto à Kervignac, sur le gaspillage alimentaire	50 élèves
Janvier 2018	Sensibilisation des élèves de l'Ecole primaire publique de Merlevenez <ul style="list-style-type: none">• Elèves de 7-10 ans• 4 animations au total sur le thème du gaspillage alimentaire	100 élèves
Février 2018	Sensibilisation des élèves de l'Ecole Georges Morin de Sainte-Hélène à la prévention des déchets <ul style="list-style-type: none">• Jeu Mémo Zéro Déchet	50 élèves
Mars 2018	Sensibilisation des élèves de l'Ecole Notre Dame de la Clarté à Kervignac <ul style="list-style-type: none">• Elèves de 3-10 ans• 15 animations au total sur le thème du tri des déchets et du gaspillage alimentaire	189 élèves
Octobre 2018	Intervention au multi-accueil de Plouhinec pour sensibiliser les jeunes enfants à ne rien jeter dans la nature	15 enfants
Novembre 2018	Sensibilisation des élèves de l'Ecole Arlecan à Plouhinec <ul style="list-style-type: none">• Elèves de CE1 et CE2• 3 animations au total sur le thème du compostage et du gaspillage alimentaire	50 élèves

Intervention déchets et visite de St Pierre



Au mois de janvier, Mme Bourguoin de la CCBBO est venue expliquer à tous les élèves de l'école la nécessité de bien trier pour recycler les déchets ménagers que nous produisons. Très enrichissant!

Extrait de la page facebook de l'école Sainte-Anne de Kervignac :
<https://ecole-sainte-anne-kervignac.com>

Animations auprès d'autres publics

Suite à la demande de la responsable de l'Atelier ACTE de la CCBBO, 3 animations ont été mises en place pour sensibiliser les personnes qui fréquentent l'atelier :

- une animation sur le gaspillage alimentaire le 15 janvier 2018,
- deux animations sur le compostage le 29 mars et le 12 avril 2018.

A chaque fois, c'est une dizaine de personnes qui ont été sensibilisées.

Lutte contre le gaspillage alimentaire

La CCBBO a présenté sa candidature à l'appel à projets « 1 000 écoles et collèges contre le gaspillage alimentaire », lancé par l'ADEME Bretagne en mai 2016.

La candidature de la CCBBO a été retenue pour cet appel à projets. Le programme d'actions a duré 18 mois, du 1^{er} septembre 2016 au 31 mars 2018.

Ainsi, en 2018, les actions menées concernaient essentiellement le suivi de la fin de l'opération :

- Questionnaire de fin d'opération complété par les 8 responsables des restaurants scolaires,
- Témoignage lors des rencontres ZDZG à Paris, le 6 février 2018,
- Compte-rendu de l'opération à tous les participants lors de la commission « menu » du 14/02/18 à Merlevenez,
- Rédaction du rapport « 1 000 écoles et collèges contre le gaspillage alimentaire » pour l'ADEME,
- Rédaction d'une fiche pour le guide AMORCE/ADEME "Réduire le gaspillage alimentaire en restauration collective : recommandations et bonnes pratiques pour ajuster les grammages des portions".



PROGRAMME TERRITOIRE ZÉRO DÉCHET ZÉRO GASPILLAGE

Rapport final de l'opération
« 1000 écoles et collèges contre le gaspillage alimentaire »



Convention de financement n°1625C0219
entre LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BLAVET BELLEVUE OcéAN et l'ADEME

Opération réalisée du 1^{er} septembre 2016 au 31 mars 2018
Suivie par Edith BOURGOIN

Communauté de Communes Blavet Bellevue Océan
Parc d'activités de Bellevue - Allée de Ti-~~g~~ - 56700 Merlevenez
Tél. 02 97 65 62 90 - Fax. 02 97 65 68 40 - www.ccbbo.fr



FICHE 2

Mise en place d'un système de commande à la composante par restaurant avec une facturation à la ligne

Porteur de projet
Communauté de Communes Blavet Bellevue Océan, Parc d'Activités de Bellevue, 56700 Merlevenez - Bretagne
<http://www.ccbbo.fr>

Contacts
Edith BOURGOIN – Technicienne Prévention Déchets
Tel : 02 97 65 75 59 – Mail : technicien-n@ccbbo.fr

Typologie de la collectivité et cartographie de la restauration scolaire

Population : 18 138 habitants
Nombre de collectivités adhérentes : 5 communes
Compétence en matière de déchets : collecte et traitement
Typologie d'habitat : semi-rural
Programme local de prévention des déchets : TZDZG (2015)

- Pas de compétence restauration scolaire : compétence assurée par les communes
- 8 établissements sur le territoire en gestion concédée en liaison froide (prestataire unique)
- 1 355 repas/jour
- Menu à 4 ou 5 composantes selon les sites
- Mise en place d'une démarche anti-gaspi dans 8 établissements depuis le 1^{er} septembre 2016

Contexte

Depuis 2011, des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire en restauration collective ont été initiées dans le cadre du PLP : réalisation de diagnostics, campagnes de communication dans les journaux locaux, sensibilisation du personnel de cantines et des élèves, etc. Suite à ces premières actions et en parallèle de la mise en place d'un marché de groupement de commandes en 2014 par les 5 communes pour la fourniture des repas, une demande a été formulée par des élus en charge des affaires scolaires pour mettre en place un plan d'actions plus poussé afin de réduire le gaspillage alimentaire dans les cantines, en travaillant notamment sur l'ajustement des portions livrées pour s'approcher au plus juste des quantités consommées. L'ensemble des acteurs (élus, personnel des restaurants scolaires, personnel des TAP, écoles, agents de la collectivité) était d'accord pour travailler sur cette question, qui a été intégrée au programme d'actions du TZDZG en tant qu'action phare. Après une première réunion de concertation organisée dans le cadre de la Commission restauration en présence des responsables des cantines scolaires, des élus des communes en charge des affaires scolaires et le fournisseur de repas, la collectivité s'est engagée dans le programme « 1 000 écoles et collèges contre le gaspillage alimentaire » de l'ADEME pendant 18 mois. Des pesées ont été réalisées sur l'ensemble des 8 restaurants scolaires desservant 14 écoles.

Objectifs recherchés

- Réduire le gaspillage alimentaire en adaptant les quantités livrées à l'appétit des enfants et à leur goût
- Identifier une solution facilement réalisable en concertation avec le prestataire et l'ensemble des acteurs
- Garantir aux usagers une offre de qualité (repas proposés et produits qui les composent)

Accompagnement des associations locales

Il existe 222 associations sur le territoire de la CCBBO. Elles organisent près de 500 manifestations chaque année, qu'elles soient sportives, culturelles, ...

La CCBBO, en tant que territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage, a souhaité accompagner les associations locales à réduire la quantité et la nocivité des déchets événementiels afin de faire des économies tout en préservant l'environnement. Pour ce faire, la Communauté de Communes a signé, le 19 mai 2016, une convention de partenariat avec l'association Les Connexions, afin de mener des actions de communication, d'animation et de sensibilisation sur la réduction, la gestion et la valorisation des déchets événementiels à destination des associations locales.

Pour ce faire, la CCBBO met **gratuitement** à disposition des associations :

- Du matériel de collecte,
- Des gobelets réutilisables,
- Des outils de communication (banderoles, oriflammes, signalétiques...).

Un guide intitulé « organiser un événement éco-responsable » a été édité et distribué à chaque association du territoire lors des forums des associations en septembre 2017.



Les associations ont aussi la possibilité de commander de la vaisselle compostable pour leurs évènements.

En 2018, la CCBBO a mis en place une charte d'engagement des éco-manifestations visant à aider les organisateurs volontaires à faire reconnaître leurs actions éco-responsables.

Ainsi, en 2018, 3 associations ont été labellisées : Les Pieds dans la Vase, Le Chant de l'Eucalyptus et Ensemble à Plouhinec pour le Trail de l'Océan.

Sensibilisation des hébergeurs touristiques au tourisme durable

La CCBBO, dans le cadre de son programme Zéro Déchet Zéro Gaspillage, soutient toutes les démarches envers le développement durable et a ainsi adressé un courrier à tous les hébergeurs touristiques en février 2018 pour les inciter à se lancer dans une démarche de labellisation et obtenir le **label Clef verte/Ecolabel Européen/Green Globe**.

De plus, suite à la demande du gérant du camping du Moténo à Plouhinec, la CCBBO a réédité son mémo tri trilingue (première édition : 2013) et a fait faire également des affiches pour le local poubelles : affiche TRI et Ordures ménagères.

3 composteurs ont été installés au camping début avril pour permettre aux vacanciers de trier leurs biodéchets afin de les valoriser en compost.

A l'arrivée des vacanciers au camping, ils recevaient dans leur livret d'accueil une information sur le tri des déchets au camping et un sac jaune. Dans les mobil homes, un sac jaune était déjà disponible ainsi qu'un bio seau pour le tri des biodéchets.

Cette opération a très bien fonctionné puisque les vacanciers ont fait le tri, sans qu'il y ait d'erreur manifeste.



Manifestations locales

Afin de sensibiliser au plus près le grand public sur la problématique des déchets, un stand est présenté lors de certaines manifestations locales.

- **Foire aux plantes de Kervignac (4 novembre)**

Comme chaque année, la CCBBO a tenu un stand d'informations à la Foire aux plantes de Kervignac. Il n'y a pas eu d'actions phares cette année, mais plutôt des échanges avec les visiteurs sur plusieurs sujets : le tri des déchets, le compostage, la lutte contre le gaspillage alimentaire, le broyage des végétaux ... Une occasion donc de parler de toutes les actions de la CCBBO et de son programme Zéro Déchet Zéro Gaspillage.

Sensibilisation au jardinage au naturel

- **Distribution de compost (18 mars)**

Depuis 2013, la CCBBO organise une distribution gratuite de compost à la déchèterie de Merlevenez pour les résidents de son territoire. Lors de la Semaine internationale pour les alternatives aux pesticides, et dans le cadre de son programme « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage », la CCBBO a organisé, le samedi 17 mars 2018, sa 6^{ème} distribution gratuite de compost.

Cet événement permet de sensibiliser le grand public au compostage domestique mais aussi au broyage / paillage. Le compost distribué est issu du traitement des bennes de déchets verts de la déchèterie par la société ARVOR COMPOST.



Lancement d'un Repair Café

La CCBBO a lancé un Repair Café en 2018.

Une première réunion a eu lieu le 22 février 2018 pour recruter des réparateurs dans différents domaines : appareil électrique, informatique, outillage, meuble, vélo ...

Le premier Repair Café a eu lieu le samedi 7 avril 2018.

Puis chaque 1^{er} samedi du mois.

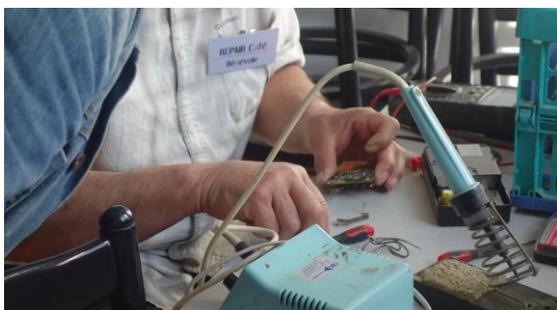
Quelques chiffres :

Nombre d'atelier réalisé : 7

Nombre de bénévoles actifs : 11

Nombre de visiteurs en 2018 : 121

Nombre d'objets réparés en 2018 : 33



Poursuite de la démarche d'écologie industrielle et territoriale

Alliant soutien aux entreprises locales, développement économique du territoire et environnement, la démarche d'EIT lancée par la CCBBO a pour but de favoriser les coopérations entre les acteurs économiques afin d'actionner des leviers de compétitivité et de développement.

Ce programme a pour objectif de créer des synergies et des mutualisations entre les différents acteurs économiques du territoire. Une cinquantaine de professionnels ont suivi régulièrement les réunions et ateliers organisés.

En 2017, plusieurs ateliers participatifs ont été organisés à l'issue d'une réunion plénière.

Suite à ces ateliers, quatre groupes ont été constitués autour des thématiques suivantes :

- ➔ Développer de nouvelles filières (récupérer, réparer, réutiliser) ;
- ➔ Améliorer la gestion des déchets (partager l'information réglementaire, diffuser de nouvelles pratiques, s'organiser collectivement) ;

- Faire des économies (rationaliser les pratiques et les achats) ;
- Produire et consommer local (économie de proximité, circuit-courts, écoconception).

Suite aux différentes réunions et ateliers qui ont eu lieu en 2017, un plan d'actions a été retenu :

Plans d'actions issus des groupes de travail (GT)

	Plateforme collaborative	Développer et mettre en place une plateforme collaborative répondant
	Club d'entreprises	Développer et promouvoir un réseau d'entreprises sur le territoire
	Mutualisation RH	Etudier les modalités de structuration d'un groupement d'employeur et
	Mutualisation logistique	Intégrer un espace « gestion des flux » à la plateforme collaborative
	Mutualisation crèche ou	Partager la création et la gestion d'une crèche et partager un lieu de
	Mutualisation outils, matériels, équipements	S'appuyer sur la plateforme pour partager outils et matériels
	Mutualisation entretien	Partager les coûts d'entretien des espaces verts ou commun
	Mutualisation formations	Partager les coûts de formation ou d'audit
	Mutualisation collecte de déchets	Mettre en place une collecte de déchets optimisée
	Gestion des déchets verts	Stockage et traitement des déchets verts sur des centres privés
	Valorisations des déchets	Optimiser la valorisation de certains déchets : poches plastiques, coquilles
	Projet collaboratif produits locaux	Valoriser les produits locaux



En 2018, plusieurs réunions ont été organisées avec les entreprises du territoire afin de pouvoir mettre en œuvre ces actions :

→ Janvier :

- **Soirée conviviale** : 20 acteurs présents.
- **Réunion « Produire et consommer local » en partenariat avec la Chambre d'Agriculture** : 7 acteurs présents.
- **Réunion de présentation de la plateforme collaborative « Partageons Nos Ressources » aux associations locales** : 26 associations présentes

→ Février :

- **Visite des Halles de Kervignac en partenariat avec la Chambre d'Agriculture** : 7 acteurs présents.

→ Mars :

- **Table ronde avec 3 clubs d'entreprises en partenariat avec la CCI** : 7 entreprises présentes.
- **Réunion plénière « Lancement officiel de la plateforme collaborative »** www.partageonsnosressources.bzh : 60 acteurs présents.

→ **Avril :**

- **Visite du magasin de producteurs de Beg-Runio à Queven en partenariat avec la Chambre d'Agriculture** : 2 acteurs présents.
- **Création du Club des entrepreneurs du Blavet à la Ria** : 25 entreprises adhérentes.

→ **Mai :**

- **Réunion « Produire et consommer local » en partenariat avec la Chambre d'Agriculture** : 4 acteurs présents.

→ **Juin :**

- **Réunion « Produire et consommer local » en partenariat avec la Chambre d'Agriculture** : 8 acteurs présents.
- **Soirée du Club des Entrepreneurs du Blavet à la Ria à Nostang.**
- **Réunion avec le Comité Régional Conchylicole de Bretagne Sud (CRCBS) et l'association Perlucine à Auray** : 6 acteurs présents.

→ **Septembre :**

- **Réunion « Mutualisation sur la ZI du Porzo » à Kervignac chez l'entreprise DUPONCHEL GRUES** : 12 acteurs présents.

→ **Novembre :**

- **Réunion « Dynamisation de la Plateforme Collaborative »** : 9 acteurs présents.
- **Réunion « Mutualisation de la collecte des déchets mécaniques » en partenariat avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat** : 11 acteurs présents.
- **Réunion « Mutualisation sur la ZI du Porzo » à Kervignac chez l'entreprise DUPONCHEL GRUES** : 11 acteurs présents.
- **Réunion avec le CRCBS à Auray** : 4 acteurs présents.

Bilan :

En 2018, plusieurs réunions ont été organisées afin de répondre aux attentes des acteurs engagés dans la démarche EIT. 5 actions se sont concrétisées :

- Lancement de la plateforme collaborative « Partageons nos Ressources ».



- Création du Club des Entrepreneurs du Blavet à la Ria.
- Réflexion sur un point de vente collectif de produits locaux.
- Collecte mutualisée des déchets mécaniques (garagistes, agriculteurs et acteurs des Travaux Publics) : lancement d'un cahier des charges en 2019.
- Mutualisation de ressources et de services sur la ZI du Porzo à Kervignac : lancement de cahiers des charges en 2019 (formations, entretien des espaces verts, vérifications périodiques, gardiennage...).

Lancement de l'Opération Eco-Défis



La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Région Bretagne et la CCBBO ont lancé l'opération « Eco-défis des artisans et commerçants » en juin 2018. En participant à cette opération, les professionnels s'engagent en faveur d'un développement durable de leurs entreprises. Ils choisissent de relever des défis parmi différentes thématiques : prévention et gestion des déchets, écoproduits, protection de l'eau, transport, climat et énergie.

Suite au courrier envoyé, 2 entreprises ont répondu favorablement et 18 par prospection.

Les premières visites ont eu lieu entre juin et septembre, chez 18 artisans-commerçant. L'opération se terminera en mars 2019.

Mise en œuvre d'une démarche d'éco-exemplarité dans la collectivité

Depuis 2015, la CCBBO est labellisée « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage ». Ce projet encourage tous les acteurs du territoire à adopter une démarche de prévention et de gestion des déchets. En ce sens, la CCBBO et les communes qui la composent se doivent d'être exemplaires dans une dynamique d'économie circulaire. Une réunion a été organisée le 15 mai afin d'impliquer les communes membres, et de leur présenter le projet.

Suite à cela, un diagnostic a été réalisé dans chaque commune afin de connaître les flux de déchets ainsi que les pratiques qui les génèrent. Le but était aussi de connaître les bonnes pratiques mises en place dans chaque commune pour pouvoir ensuite les partager avec les autres.

Pour cela, 3 réunions ont été organisées en décembre, afin de présenter les diagnostics réalisés sur les 5 communes et à la CCBBO. Tous les agents communaux ont été conviés (service administratif, technique, restauration scolaire, jeunesse ...) afin qu'ils puissent échanger sur leurs pratiques et les actions pouvant être mises en place.

Suite à ces réunions, une charte d'éco-exemplarité a été envoyée à chaque mairie, avec un projet de délibération.

Chaque commune doit délibérer pour s'engager dans la démarche, en désignant un binôme élu + agent pour suivre la démarche.

La charte d'engagement compte 3 niveaux et vise plusieurs objectifs :

- Valoriser les actions menées,
- Donner envie d'aller plus loin,
- Faire des économies sur certains postes,
- Réduire les impacts négatifs liés à l'organisation d'un évènement,
- Valoriser l'image et la notoriété de la manifestation.



Les outils de communication

Un nouveau site internet : www.capzerodechet.bzh

Un nouveau site internet a été mis en ligne en septembre 2018 : www.capzerodechet.bzh

Ce site met en avant les actions portées par la CCBBO, les outils des partenaires, les bonnes pratiques de réduction des déchets à suivre, les dates des évènements importants menés dans le cadre du programme Zéro Déchet Zéro Gaspillage (foire aux plantes, Salon de la Récup', réunions thématiques ...), des témoignages, ...

L'Eco Zéro Déchet

A travers ce nouveau journal, la CCBBO a souhaité dépasser la thématique du tri des déchets en faveur de la prévention mais aussi de l'économie circulaire.

Les éditions 2018 ont été tirées chacune à 9 000 exemplaires sur du papier recyclé, et distribuées à tous les foyers du territoire.

Sommaire du n°3 :

- ✗ Le mot du Président
- ✗ Actualités : L'année 2017 en quelques chiffres
- ✗ Acteurs économiques : La plateforme collaborative est en ligne – Du nouveau aux halles de Kervignac – Le label « ECO-DEFIS »
- ✗ Zéro déchet zéro Gaspillage : On ne jette plus grâce au Repair Café – Eco-exemplarité : le tri s'invite au camping – Associations : une charte d'engagement « Zéro Déchet »
- ✗ Point infos : Un nouveau site internet – Des points d'apport volontaire adaptés et accessibles – Déchèterie : quel est le rôle du gardien ? – Collecte des déchets : Place à la sécurité

Sommaire du n°4 :

- ✗ Le mot du Président
- ✗ Actualités ZDZG : Félicitations aux 3 manifestations éco-labellisées – Cap vers le Zéro Déchet !
- ✗ Nouvelles consignes de tri : Emballages : on vous simplifie le tri – Que deviennent les emballages ? – Les circuits de collecte réorganisés
- ✗ Redevance incitative : Evolution de la redevance : les raisons
- ✗ Questions/Réponses : Tout savoir sur la facturation – Que faire de ses déchets diffus spécifiques ?
- ✗ Point Infos : Repair Café – Salon de la Récup' – Réglez votre redevance sur internet



Le calendrier de collecte

Avec la mise en place de l'extension des consignes de tri au 1^{er} janvier 2019, tous les circuits de collecte ont été revus. Les zones de collecte changent et le calendrier de collecte 2019 aussi. Le calendrier de collecte 2019 a été distribué dans toutes les boîtes aux lettres fin décembre 2018. Il a été édité au format A4, en gardant le concept graphique de celui de 2017.

Exemple de calendrier de collecte :

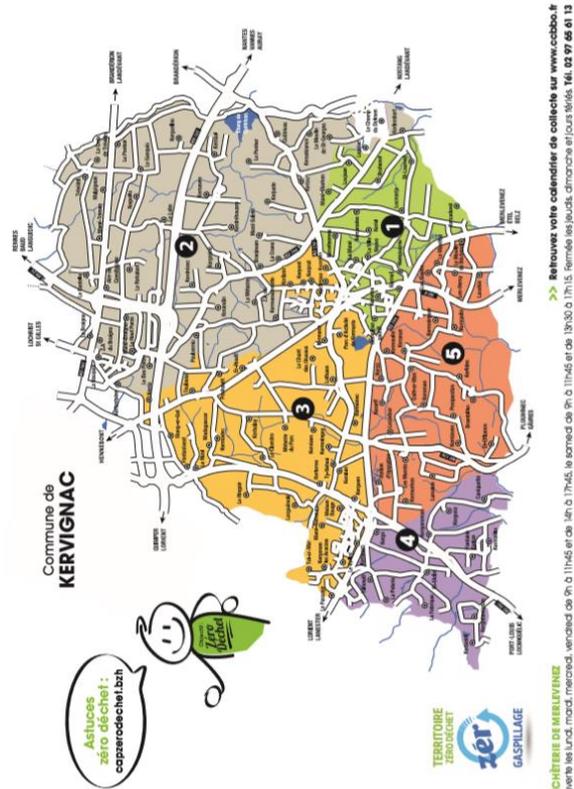
À CONSERVER 2019
Calendrier de collecte
KERVIGNAC

ATTENTION !
Changement de secteurs de collecte

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
M 1	V 1	V 1	L 1	M 1	S 1
M 2	S 2	S 2	M 2	J 2	D 2
V 3	L 3	L 3	M 3	V 3	L 3
V 4	L 4	L 4	J 4	S 4	M 4
S 5	M 5	M 5	V 5	D 5	V 5
M 6	M 6	M 6	S 6	L 6	L 6
J 7	V 7	V 7	D 7	M 7	V 7
M 8	S 8	S 8	L 8	J 8	D 8
M 9	S 9	S 9	M 9	V 9	L 9
J 10	D 10	D 10	M 10	V 10	S 10
M 11	L 11	L 11	J 11	S 11	M 11
M 12	M 12	M 12	V 12	D 12	M 12
D 13	M 13	M 13	S 13	L 13	J 13
L 14	M 14	M 14	D 14	M 14	V 14
M 15	V 15	V 15	L 15	M 15	S 15
M 16	S 16	S 16	M 16	V 16	D 16
D 17	D 17	D 17	M 17	V 17	L 17
V 18	L 18	L 18	J 18	S 18	M 18
S 19	M 19	M 19	V 19	D 19	M 19
M 20	M 20	M 20	S 20	L 20	J 20
J 21	V 21	V 21	D 21	M 21	V 21
M 22	S 22	S 22	L 22	M 22	D 22
M 23	S 23	S 23	M 23	V 23	L 23
J 24	D 24	D 24	M 24	V 24	S 24
V 25	L 25	L 25	J 25	S 25	M 25
M 26	M 26	M 26	V 26	D 26	M 26
D 27	M 27	M 27	S 27	L 27	J 27
L 28	M 28	M 28	D 28	M 28	V 28
M 29	J 29	J 29	V 29	M 29	S 29
M 30	L 30	L 30	M 30	J 30	D 30
J 31	S 31	S 31	M 31	V 31	L 31

Un doute, une question ?
Vous pouvez contacter le Service Environnement de la CCBO ou 02 97 65 16 16 ou dechet@ccbo.fr

Collecte des conteneurs jaunes (emballages)
Collecte des conteneurs verts (déchets résiduels)



Les projets pour l'année 2019

- Mise en place de l'extension des consignes de tri,
- Optimisation des circuits de collecte,
- Poursuite de la démarche EIT,
- Développement du Repair Café,
- Sensibilisation des touristes sur les plages,
- Poursuite de la démarche d'éco-exemplarité dans la collectivité,
- Bilan du programme Zéro Déchet Zéro Gaspillage.